

## **PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

### **BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

#### **COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS**

#### **INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN**

#### **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**CHARGÉE DE LA RÉNOVATION URBAINE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE,  
DU PATRIMOINE ET DU TOURISME**

#### **COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING**

**BELAST MET DE STADSVERNIEUWING, DE STEDENBOUW, HET GRONDBELEID,  
HET ERFGOED EN HET TOERISME**

**RÉUNION DU LUNDI 12 JUILLET 2021**

**VERGADERING VAN MAANDAG 12 JULI 2021**

#### **COMPTE RENDU PROVISOIRE**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

#### **VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

**Présidence : Mme Isabelle Emmery, présidente.**

[105]

**DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME FRANÇOISE DE SMEDT**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**ET À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "l'ancien bâtiment de la KBC".**

[107]

**Mme Françoise De Smedt (PTB).**- La presse nous apprenait début juin que l'ancien bâtiment de la KBC serait détruit. L'immeuble avait été construit dans les années 90 et se situe à côté du site de Tour & Taxis. La société Triple Living a obtenu un permis d'environnement et un permis d'urbanisme pour le nouveau projet. Sont prévus 216 logements, un hôtel de 139 chambres, des bureaux, une crèche, une salle de sport, etc.

Cependant, ce projet ne fait pas l'unanimité. Lors des commissions de concertation, de nombreux riverains et associations ont mis en avant son caractère néfaste aux niveaux tant environnemental que social. Par ailleurs, Inter-Environnement Bruxelles a introduit deux recours en annulation contre le permis d'environnement et contre le permis d'urbanisme. Nous aimerions avoir des éclaircissements sur ce projet et sur les deux recours en annulation.

Pour le PTB, ce débat montre tout d'abord l'importance de planifier sur le long terme et donc d'avoir une vision d'ensemble sur la façon de construire la ville avec et pour les habitants. Cela permet d'éviter une telle situation de démolition et de reconstruction (d'autant que les bâtiments se trouvent encore en bon état), laquelle génère une empreinte écologique considérable.

Ensuite, il nous semble que les logements de ce projet s'avéreront inaccessibles à la plus grande majorité des familles bruxelloises, ce qui ne participe pas à la résolution de la crise du logement abordable à Bruxelles. Or, les pouvoirs publics pourraient produire beaucoup plus de logements abordables par le biais notamment des charges d'urbanisme et de la délivrance du permis d'urbanisme.

[109]

Ce logement abordable sera-t-il présent ? Nous sommes interpellés par le manque d'informations et de transparence à ce sujet.

Nous constatons également que le projet prévoit la création d'un hôtel avec 139 chambres alors que l'impact de la crise sanitaire sur le secteur est énorme.

Chaque nouveau projet comprend désormais toujours un hôtel. Or, au vu du contexte, nous nous demandons s'il est nécessaire de prévoir autant d'hôtels dans les projets.

Pour finir, il est également question de maintenir des bureaux. La Commission européenne prévoit de quitter une partie de ses bureaux. Ainsi, nous ne comprenons pas l'intérêt d'en créer de nouveaux.

Avez-vous pris connaissance des critiques des riverains et des associations ? Comment les avez-vous prises en compte ? Pourriez-vous nous informer de l'évolution des dossiers de recours en annulation ?

Les logements seront-ils locatifs et acquisitifs privés ? À quel prix seront-ils loués et vendus ?

Comment les charges d'urbanisme pour le projet seront-elles réglées ? À quoi seront-elles dédiées ? S'agit-il de charges en nature ou en numéraire ? Si elles sont en numéraire, pour quel montant ? Ces sommes seront-elles dédiées prioritairement à du logement social ou à finalité sociale ?

Avez-vous prévu de revoir le projet de construction d'un hôtel ?

[111]

De nombreuses questions critiques se posaient aussi au niveau de la mobilité. Combien de places de parking sont prévues dans le projet ?

Visiblement, aucun rapport d'incidences environnementales n'a été produit. Le confirmez-vous ?

Dans le projet, il est fait mention d'équipements d'intérêt collectif et de service public. De quoi s'agit-il exactement ?

Concernant les bureaux, avez-vous prévu de revoir le nombre de mètres carrés à la baisse ? À quoi seront dédiés ceux qui sont bel et bien prévus ?

[113]

**Mme Fadila Laanan (PS).**- La question des opérations de démolition-reconstruction a déjà été abordée à plusieurs reprises au sein de notre commission. Des avis très tranchés ont d'ailleurs été émis contre cette pratique. Reconnaissons que certains promoteurs y font appel de manière quelque peu légère et ne prennent pas en considération la situation particulière de chaque bâtiment qu'ils projettent de démolir. Dans ce cas, on peut effectivement parler d'abus.

En la matière, certains collègues n'hésitent pas à défendre l'interdiction de telles opérations. Indépendamment du cas de l'immeuble de la KBC, notre groupe pense qu'il est nécessaire de discipliner le secteur de la promotion immobilière en la matière, mais qu'il vaut mieux ne pas fermer totalement la porte à la possibilité d'une démolition-reconstruction.

La Région bruxelloise compte une proportion importante de bâti ancien et très mal, voire pas du tout isolé. C'est souvent le cas des constructions situées dans les quartiers historiques de la première couronne, qui

---

abritent souvent les couches les moins favorisées de la population. Ces dernières n'ont pas les moyens de procéder aux travaux nécessaires et sont souvent locataires de propriétaires qui n'y voient pas d'intérêt.

Pire, dans notre pays, l'état du bâti est parfois si ancien qu'il n'est plus possible de l'isoler efficacement. En janvier 2021, dans un rapport intitulé "Diagnostic du parc de bâtiment et des principaux obstacles à la rénovation", le Conseil central de l'économie écrivait que 5 à 10 % du parc immobilier belge étaient dans un état tel qu'il n'était pas possible d'obtenir une performance acceptable après rénovation, pour différentes raisons tant techniques qu'économiques.

[115]

Il est important de clarifier ce qu'il adviendra de ces bâtiments aux performances inférieures aux exigences requises et pour lesquels des travaux de rénovation ne permettraient pas de réaliser un bénéfice optimal.

[117]

L'option de la démolition-reconstruction est pourtant rarement encouragée pour ces bâtiments et le cadre en matière de démolition-reconstruction, par exemple afin de réduire l'impact environnemental ou global, reste flou en Belgique.

Il paraît clair que le bâtiment de la KBC n'est pas dans cette situation. Il est dès lors permis de s'interroger sur l'opportunité de sa démolition plutôt que sa transformation à travers des travaux sur le bâtiment existant. Mes parents habitent à deux pas de la KBC, je connais très bien le bâtiment, et je pense que ce dossier constitue un cas d'école de la situation abusive que ma collègue et moi avons évoquée il y a quelques instants.

[119]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Dans les années 80, les autorités locales ont encouragé la démolition des logements et des espaces d'activités productives dans le quartier du site de la KBC, avenue du Port. Par conséquent, le quartier a été lourdement touché par la désindustrialisation pour y autoriser des bureaux, sources de recettes pour les communes au travers des taxes sur les surfaces de bureaux.

À l'époque, la plupart des communes ont développé des artères de bureaux, y compris des axes décentralisés, mettant ainsi toutes les parties de la ville en concurrence et accroissant la mobilité automobile et la pression sur l'habitat, en particulier avec des gabarits excessifs et des implantations monolithiques. L'ancien bâtiment de la KBC rompt par exemple le lien entre le quartier situé à l'arrière et le canal.

J'ai participé à la réunion de la commission de concertation sur cette demande de permis d'urbanisme en 2018. L'impossibilité de réaffecter le bâtiment existant à la fonction résidentielle a été bien démontrée. À l'époque pourtant, à la fois le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale et urban.brussels ont accepté les démonstrations faites par les demandeurs avec peut-être une certaine facilité, comme l'a reconnu depuis la directrice d'urban.brussels. C'est donc une question qui mérite d'être posée à nouveau.

Par ailleurs, le projet utilise le parking existant et maintient dès lors l'imperméabilisation de la quasi-totalité de l'îlot. Ce parking génère aussi potentiellement du mouvement, vu sa taille. Espérons cependant que la localisation centrale du site, la qualité de la desserte future en transports publics et l'autre culture de la ville qui est en train de se mettre en place inciteront les résidents des lieux à vivre sans voiture.

[121]

Inter-Environnement Bruxelles a introduit deux recours en annulation. La question de fond est probablement celle de l'accessibilité financière des logements neufs sur ce site, dans un quartier populaire qui paie encore les conséquences de la désindustrialisation et de la crise économique. Comme il apparaissait insupportable, il y a 30 ans, que le canal serve au prestige des bureaux, il est interpellant, aujourd'hui, qu'il serve au prestige de la promotion immobilière.

En répondant aux questions de l'accessibilité financière, d'une part, et de la pertinence des démolitions-reconstructions, d'autre part, la Région réduira le nombre de recours introduits contre des projets de logements.

[123]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Je crains que certains aient pris goût aux recours. Cela étant dit, le projet est le résultat d'un concours d'architecture, organisé en collaboration avec les pouvoirs publics. L'option retenue fut celle de la démolition du bâtiment existant, au regard de la volonté d'implanter, en lieu et place de l'affectation exclusivement de bureaux, une affectation principale de logements avec un hôtel, un équipement d'intérêt collectif, des bureaux et des commerces.

Un projet mixte, à cet endroit, me paraît une meilleure option qu'un projet de bureaux monolithique. Certaines remarques émises lors de l'enquête publique ont été intégrées dans l'avis de la commission de concertation et ont donné lieu à l'adaptation des plans, à la suite d'une demande de nouvelle introduction. D'autres critiques n'ont pas été suivies par l'administration.

Depuis quelques années, l'administration d'urban.brussels est de plus en plus exigeante en ce qui concerne la démolition-reconstruction. Nous encourageons les demandeurs à opérer une reconversion intelligente et durable, quand la situation le permet. Le maître-architecte est sur la même longueur d'onde.

Pour rappel, le projet ne concerne qu'une partie du site et non l'immeuble entier. L'analyse révèle que la reconversion du bâtiment KBC 3 en diverses fonctions, telles que privilégiées dans le cadre du présent projet, n'est pas possible, compte tenu des contraintes de l'immeuble.

[125]

Pour permettre la reconversion du site, principalement en logements, il était inéluctable de démolir le bâtiment existant jusqu'au radier. C'est le fruit de l'analyse faite sous la législature précédente.

Cette démolition et la construction de trois nouveaux immeubles le long de l'avenue du Port et d'un autre le long de la rue Bouvier ont pour conséquence de créer un nouvel espace public au niveau de l'avenue du Port et une traversée longitudinale et transversale du site par des percements entre les bâtiments, pour offrir une meilleure perspective, et l'aménagement d'une percée verte à l'intérieur de l'îlot ainsi créé.

La démolition est, par ailleurs, inéluctable parce que les bâtiments créés dans les années 80 n'offraient pas la possibilité d'une reconversion, notamment pour transformer un immeuble fermé affecté en bureaux - singulièrement une banque - en logements ou autres. À la différence de ce qui était prévu pour les bâtiments existants, les concepteurs du nouveau projet ont veillé à son adaptabilité et sa réversibilité. La démolition est, de ce fait, admissible, nonobstant la durée de vie brève des constructions existantes.

Il est vrai que, par le passé, les promoteurs réalisaient l'étude et l'administration menait une analyse a posteriori. Nous avons convenu, il y a quelques semaines, entre l'administration et le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale, que les pouvoirs publics devraient eux-mêmes mener une analyse, ou contre-

analyse, pour vérifier les informations et, au besoin, faire pression sur le promoteur. C'est déjà le cas, car nous n'acceptons plus aussi facilement les idées de démolition amenées par les promoteurs privés. Récemment, après négociations et visites, un promoteur a accepté de se lancer dans de lourdes rénovations d'un bâtiment plutôt que d'entreprendre sa démolition. Dans le cas présent, c'était compliqué, vu les erreurs du passé.

[127]

Nous sommes au courant de l'existence du recours en annulation. Notre avocat analyse le dossier. Nous attendons le rapport d'audit.

Quant aux prix de location ou de vente des logements en question, nous ne les connaissons pas, car il s'agit de logements privés. Je suis d'accord avec Mme De Smedt, il faut offrir des logements aux Bruxellois qui habitent dans de mauvaises conditions, mais il est également important d'en construire pour que la ville reste ouverte et continue d'attirer des personnes venant de l'extérieur. La solidarité avec les personnes à moindres revenus repose aussi sur les taxes payées par celles disposant de davantage de moyens.

En ce qui concerne Molenbeek-Saint-Jean, le collège des bourgmestre et échevins était libre de décider de l'affectation des charges d'urbanisme, s'élevant à un montant de 379.620 euros. Elles ont été affectées à "la réalisation, la transformation ou la rénovation d'espaces, équipements et bâtiments publics, de voiries et d'espaces verts" géographiquement proches des projets générateurs de charges d'urbanisme dans le quartier Maritime.

Le bien concerné par la demande se situe en zone de forte mixité et zone administrative, le long d'un espace structurant, et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement au plan régional d'affectation du sol (PRAS). L'affectation d'établissement hôtelier est conforme aux prescriptions. Bien entendu, en 2017, le Covid-19 n'avait pas encore frappé. Vous aurez toutefois lu dans la presse que cela n'empêche pas de nombreux groupes hôteliers de vouloir investir à Bruxelles, plutôt dans des hôtels boutiques. C'est une bonne nouvelle.

[129]

La demande a effectivement fait l'objet d'un rapport sur les incidences. Le permis d'urbanisme autorise 200 emplacements de parking, dont 9 dédiés aux personnes à mobilité réduite, et 448 emplacements pour vélos, soit le double des emplacements pour voitures.

La demande prévoit la création de 644 m<sup>2</sup> d'équipements d'intérêt collectif ou de services publics. Ils sont destinés à accueillir une crèche sur tout le rez-de-chaussée de la tour 2, pour une superficie de 456 m<sup>2</sup>, et deux salles communautaires à chaque extrémité du rez-de-chaussée de la rue Bouvier, pour une superficie totale de 157 m<sup>2</sup>.

Le bien concerné par la demande se situe en zone de forte mixité et zone administrative, et il est bien desservi par les transports publics. La future ligne de tram permettra d'améliorer encore cette desserte. L'affectation de bureaux est conforme aux prescriptions du PRAS.

Cette situation profitera également aux futurs occupants des bureaux. Le télétravail deux ou trois jours par semaine n'est pas une mauvaise chose, mais l'isolement des travailleurs à domicile doit être évité. Les travailleurs sont des êtres humains qui ont besoin d'apprendre, de rencontrer des collègues, d'être stimulés, au lieu de s'enfermer chez eux. Le confinement n'est pas un bon modèle de société.

[131]

**Mme Françoise De Smedt (PTB).**- Vous avez donné des explications sur l'aspect démolition-reconstruction. Vous confirmez que des abus ont été commis par les promoteurs et qu'il est nécessaire, pour les pouvoirs publics, d'effectuer des contre-analyses ? Cela a-t-il été fait pour le bâtiment de la KBC ?

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Une analyse a été faite par le passé.

**Mme Françoise De Smedt (PTB).**- Par les pouvoirs publics ?

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Une contre-analyse a été faite avant que j'entre en fonction. Je n'ai pas épluché le dossier pour en vérifier le contenu. Une analyse a probablement été réalisée à l'époque par l'administration sur la base des documents fournis par le promoteur.

**Mme Françoise De Smedt (PTB).**- Il n'y a donc aucune certitude ?

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Le problème est que, pour conserver et transformer le bâtiment, la seule option consistait à en faire des bureaux, ce qui n'était pas souhaitable. Il est très compliqué de transformer en logements ou en d'autres fonctions un tel immeuble des années 80, compte tenu de la façon dont il a été construit.

**Mme Françoise De Smedt (PTB).**- Perspective.brussels nous a expliqué comment reconvertir une prison pourtant bien plus ancienne. Il serait pertinent que la Région réalise une contre-analyse pour vérifier qu'il n'y a pas moyen de faire autrement.

S'agissant des logements privés et des charges d'urbanisme, vous dites que la commune s'en occupe. Confirmez-vous qu'aucun logement social ne va être produit ?

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Oui.

**Mme Françoise De Smedt (PTB).**- Il faut, en effet, produire du logement pour les Bruxellois et attirer d'autres familles. Or, parmi tous les projets en cours le long du canal, peu sont destinés aux familles bruxelloises. Ce sont des projets assez chers, que ce soit sur le site de Tour & Taxis ou le long du canal. Je ne vois pas quelle famille, à Bruxelles, pourrait se permettre d'y habiter. Il y a un déséquilibre, dans cette zone, entre logements privés chers et logements accessibles.

[149]

Nous n'avons jamais dit qu'il fallait isoler les gens à domicile, mais un million de mètres carrés de bureaux sont constamment vides à Bruxelles. Nous n'allons pas en manquer, il en reste énormément ! Pourquoi toujours en prévoir dans les projets ?

[151]

**Mme Fadila Laanan (PS).**- Je ne suis pas non plus convaincue par vos réponses, notamment pour ce qui est de l'analyse des pouvoirs publics. Ces derniers doivent réaliser une contre-analyse de ce que les promoteurs proposent. J'ai davantage confiance dans les premiers que dans les seconds.

Je ne partage pas votre analyse du télétravail. Des gens continueront d'être présents physiquement au travail, et tant mieux pour leur équilibre mental, mais de très nombreux bureaux vides pourraient être transformés en

logements. Je suis également favorable à l'idée d'inviter l'ensemble des municipalités à prévoir dans le cadre des charges d'urbanisme une mixité de logements sociaux, moyens et privés.

J'aimerais que nous soit transmise l'analyse du projet KBC réalisée par les pouvoirs publics.

[153]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- D'après moi, à l'époque, c'est le demandeur qui a produit la démonstration selon laquelle la démolition-reconstruction n'était pas possible, en raison de la configuration de l'immeuble. Ce serait intéressant d'avoir ce document.

Selon vous, urban.brussels et le maître-architecte ont, d'une manière générale, modifié leur approche de ces demandes de démolition-reconstruction. Désormais, ces dossiers impliquent une contre-analyse produite par les pouvoirs publics. C'est vraiment important pour changer d'optique. Cela permettrait aussi de s'insérer davantage dans une démarche de recyclabilité des bâtiments. En Région bruxelloise, la construction génère 38 % ou 48 % du volume total des déchets. C'est énorme.

Reste enfin la question de l'accessibilité financière des nouveaux logements, et en particulier, ici, dans un quartier dont la population est toujours fortement touchée par les conséquences de la désindustrialisation. En la matière, je maintiens que plus nous aurons de justice sociale, moins il y aura de judiciarisation de l'urbanisme.

- *L'incident est clos.*

[159]

## **MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MATHIAS VANDEN BORRE**

**AAN DE HEER PASCAL SMET, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS  
HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR STEDENBOUW EN ERFGOED,  
EUROPESE EN INTERNATIONALE BETREKKINGEN, BUITENLANDSE HANDEL EN  
BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP,**

**betreffende "het toekomstige subtropische zwembad aan het Weststation".**

[161]

**De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).**- Het braakliggende terrein achter het Weststation zal de komende jaren grondig veranderen. Er komen nieuwe woningen, winkels, een groot park, fietspaden en een voetgangersbrug. De regering heeft onlangs het richtplan van aanleg Weststation goedgekeurd.

Dat is blijkbaar niet alles. Begin juni vernam ik via de pers dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een subtropisch zwembad wil bouwen aan het Weststation. Op zich is dat goed nieuws, want het Brussels Gewest kent helaas een historisch tekort aan zwembaden. Door de gedwongen sluiting van Océade in 2018 heeft de Brusselaar helemaal geen subtropisch zwemparadijs meer. Océade moest destijds verplicht sluiten omdat er geen plaats meer voor was in het fel gecontesteerde Neoproject.

Het toekomstige zwemparadijs aan het Weststation zal grenzen aan de gemeente Anderlecht. In die gemeente wil de regering een zwembad bouwen op het dak van het toekomstige project Manufakture op de Abattoirsite. Beide projecten liggen dus in een straal van enkele honderden meters van elkaar.

De financiering van beide projecten is ook nog niet duidelijk. Voor het dakzwembad op de Abattoir heeft de VGC reeds haar principeakkoord gegeven met een subsidie van 1 miljoen euro. Er werd beslist om de Maatschappij voor Stedelijke Inrichting een financiële haalbaarheids- en exploitatiestudie van het zwembadproject te laten uitwerken.

Het subtropische zwembad bevindt zich momenteel nog in een conceptuele fase, maar volgens de bevoegde Molenbeekse schepen hebben al heel wat privé-investeerders interesse getoond.

[163]

Op basis van welke parameters heeft de Brusselse regering beslist een zwembad te bouwen op de site van het Weststation? Is die locatie bepaald op basis van een territoriale analyse door het sportkadaster van perspective.brussels?

De regering heeft de intentie een dakzwembad te bouwen op de Abattoirsite, enkele honderden meters van het Weststation. Hoe sporen die plannen met elkaar? Is het opportuun om twee grote zwembadinfrastructuren zo dicht bij elkaar te bouwen?

Is er ondertussen al meer duidelijkheid over de financiering van beide projecten?

[165]

**De heer Pascal Smet, staatssecretaris.**- Het waterpretpark of subtropische zwemparadijs werd in de pers vermeld naar aanleiding van de goedkeuring in tweede lezing van het richtplan van aanleg Weststation op de ministerraad van 3 juni 2021. De ontwikkeling ervan wordt door de gemeente Sint-Jans-Molenbeek gedragen en wordt in beginsel mogelijk gemaakt met de goedkeuring van het richtplan van aanleg. Het strategische onderdeel van het plan vermeldt onder meer deze mogelijkheid en in het reglementaire deel wordt dit soort ontwikkeling toegestaan in een deel van de zone gelegen tussen het Weststation en Beekkant. In een volgende stap kan de Raad van State zich over het richtplan van aanleg uitspreken, daarna komt het in derde en laatste lezing terug naar de regering.

De inplanting van dergelijke voorzieningen wordt dus mogelijk gemaakt door het ontwerp van richtplan van aanleg maar een daadwerkelijke beslissing over de bouw ervan is er nog niet. Uit analyses van perspective.brussels blijkt duidelijk dat er een grote nood is aan bijkomende zweminfrastructuur in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Momenteel zijn er 31 publiek toegankelijke zwembaden, verdeeld over 18 infrastructuren. dat zijn er veel te weinig.

Als we dit aantal met Wallonië vergelijken, moeten er in Brussel elf zwembaden bij komen, en vergeleken met Vlaanderen zouden er 24 extra nodig zijn. Het is dus zeker opportuun om zowel aan het Weststation als op de Abattoirsite zweminfrastructuur te plannen. In de gemeenten Sint-Jans-Molenbeek en Anderlecht is er ook nood aan. Bovendien gaat het om zeer verschillende infrastructuren die perfect complementair zijn.

Beide projecten zijn gelegen in een dichtbevolkte zone. In Anderlecht is er slechts een zwembad in het uiterste zuidwesten, op de Coovicampus. De voorzieningen zullen ook mensen van buiten die gemeenten aantrekken. Het is dus cruciaal dat ze uitstekend bereikbaar zijn voor andere delen van het gewest. Omwille van hun ligging aan metrostations is ook dat aspect verzekerd.

[167]

We vernemen dat privé-investeerders interesse hebben in het subtropische zwembad.

---

Wat het zwembad op de Abattoirsite betreft, hebben we de Maatschappij voor Stedelijke Inrichting gevraagd om tegen het najaar een haalbaarheidsstudie uit te voeren.

[169]

**De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).**- Ik besluit uit uw antwoord dat het subtropische zwemparadijs op dit moment vooral een project op papier is dat op het bureau van de Molenbeekse schepen ligt en nog niet tot bij u is geraakt. U verneemt blijkbaar ook een en ander via de pers, onder andere dat er interesse zou zijn vanuit de privésector.

**De heer Pascal Smet, staatssecretaris.**- Ik weet wel dat die plannen er zijn. Ik hoef dat niet via de pers te vernemen.

**De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).**- In zijn aankondiging klonk de Molenbeekse schepen heel enthousiast en leek het alsof alles al in kannen en kruiken was. Hij zei zelfs dat het vijf jaar zou duren om de plannen te realiseren. Als ik u vandaag hoor, dan lijkt me dat voorbarig. Er is blijkbaar niet echt contact met u geweest want u zegt dat de privésector interesse zou hebben, maar dat u dat hebt moeten vernemen via de pers. Het is een van de mogelijkheden in het plan, maar er is nog niet definitief beslist of het subtropische zwemparadijs er effectief zal komen.

Ik ben zeker vragende partij, maar ik wil toch waarschuwen voor een dergelijke aankondigingspolitiek. Ik heb in het verleden helaas iets te vaak meegemaakt dat er in Brussel heel veel mooie plannen en projecten worden aangekondigd, maar dat er daarvan te weinig worden uitgevoerd.

Ik hoop dat de studie over het zwembad op de Abattoirsite positieve resultaten oplevert. Dat project geniet duidelijk meer steun van het gewest en kan hopelijk in een volgende fase worden gerealiseerd.

- *Het incident is gesloten.*

[177]

## **QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE**

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "la candidature de la Belgique au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco".**

[181]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Le 9 février dernier, la Belgique a présenté sa candidature au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco pour la période 2021-2025. Ce comité est responsable de la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial, détermine l'utilisation du fonds du patrimoine mondial et alloue l'assistance financière à la suite des demandes des États parties. C'est à lui de décider notamment si un site est accepté pour inscription sur la liste du patrimoine mondial. Il examine les rapports sur l'état de conservation des sites inscrits et demande aux États parties de prendre des mesures lorsque les sites ne sont pas correctement gérés. Il décide également de l'inscription des sites sur la liste du patrimoine mondial en péril et de leur retrait de cette liste.

Ainsi, grâce à cette candidature, la Belgique souhaiterait s'investir dans ce comité en s'appuyant résolument sur les 5 C : Crédibilité, Conservation, renforcement des Capacités, Communautés et Communication. Sa candidature sera examinée prochainement lors de la 44e session élargie, sous la forme d'une réunion en ligne, du 16 au 31 juillet 2021.

Y a-t-il eu une concertation avec les entités fédérées pour la présentation de la candidature qui aura lieu dans quelques jours ? Dans l'affirmative, pouvez-vous en dire davantage sur la stratégie retenue par la déléguée permanente du Royaume de Belgique auprès de l'Unesco ? Lui avez-vous transmis des suggestions à cet égard ?

[183]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Il y a évidemment eu concertation. L'idée émane de la Région bruxelloise et des autres entités fédérées, en concertation avec le gouvernement fédéral dont le soutien constitue un plus.

Les élections se dérouleront en novembre 2021, lors de l'assemblée générale à Paris. Cette candidature est préparée par les différentes administrations chargées du patrimoine et des affaires étrangères.

Pour la Belgique, les Régions, compétentes, se sont mises d'accord sur la proposition et font campagne pour valoriser cette candidature au plus haut niveau diplomatique, parmi les experts et dans les points focaux des autres États.

En cas de réussite, pendant quatre ans, tous s'engagent à suivre les travaux de manière sérieuse et approfondie et à se positionner de manière crédible sur tous les dossiers présentés devant le comité.

De manière plus détaillée, le 29 janvier 2021, le gouvernement fédéral et les entités fédérées ont discuté des différentes candidatures possibles de la Belgique à l'Unesco. Ces dernières années, la Belgique a été plutôt absente des principaux organes de l'Unesco, ce qui ne correspond ni à l'expertise de fond, ni à l'engagement financier de notre pays envers cette organisation. Lors des consultations susmentionnées, tous les participants ont donc exprimé le souhait de s'engager plus activement au sein de l'Unesco dans les années à venir. Concrètement, un accord a été conclu sur la nomination de candidats à un comité de convention culturelle de premier plan ainsi qu'au conseil exécutif.

Dans un premier temps, à la demande expresse des Régions et des Communautés, il a été décidé que la Belgique se porterait candidate à un mandat au sein du Comité du patrimoine mondial de 2021 à 2025. La Convention du patrimoine mondial est l'une des conventions internationales les plus réputées et les plus visibles. L'appartenance au Comité du patrimoine mondial offre l'occasion de mettre en valeur les efforts et l'expertise de notre pays dans le contexte du patrimoine mondial. Comme lors de sa précédente participation au Comité du patrimoine mondial de 1999 à 2003, la Belgique vise à nouveau à apporter une contribution substantielle aux travaux.

L'élection du Comité du patrimoine mondial aura lieu en novembre 2021. Il convient de noter que cette candidature comporte des risques évidents. La concurrence sera forte.

[185]

Les ministres du patrimoine ont proposé au SPF Affaires étrangères un soutien à la candidature au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Plusieurs réunions ont eu lieu et continuent de le faire régulièrement pour préparer la candidature.

Un texte de promotion de la candidature a été préparé de manière conjointe, afin de donner à la délégation permanente les outils nécessaires lors de contacts avec les autres délégations, reprenant les objectifs de campagne. Les délégués de la Flandre et de la Fédération Wallonie-Bruxelles agissent également de leur côté pour valoriser la candidature en fonction de leurs propres réseaux, et notamment les réseaux de la Francophonie.

Depuis qu'elle l'a ratifiée, la Belgique s'est fortement engagée dans la convention du patrimoine mondial, tant dans l'esprit que dans la lettre, et dans la coopération internationale qu'elle incarne. Nos participations actives aux travaux du Comité du patrimoine mondial, nos nominations transnationales et nos contributions financières régulières en témoignent.

La Belgique a constamment défendu la crédibilité de la liste du patrimoine mondial. Elle est notamment très active dans les 5 C, dont les détails seront transmis au secrétariat de la commission.

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Merci d'avance.

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Seront envoyés au secrétariat les détails sur l'impact de notre premier mandat et une version détaillée de notre proposition de candidature, qui seraient trop longs à développer ici.

[191]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Je félicite sincèrement le secrétaire d'État pour cette réponse détaillée et son excellente initiative.

J'ai eu le plaisir de siéger pendant cinq ans comme vice-président de l'Organisation des villes du patrimoine mondial de l'Unesco et, à ce titre, de me rendre chaque année à Paris. Je pense que l'expertise bruxelloise a pu y être appréciée et je ne doute pas qu'elle apportera une plus-value au sein de ce comité.

- *L'incident est clos.*

[195]

## **QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE**

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "l'avenir de la façade de l'hôtel Aubecq de Victor Horta".**

[197]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Le 22 février dernier, je vous interrogeais sur l'avenir de la façade de l'hôtel Aubecq de Victor Horta ainsi que sa conservation dans un ancien entrepôt de citydev.brussels situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles, quasi abandonné et fermé à l'aide d'un simple cadenas de vélo. Sachant la vitesse à laquelle les vélos sont volés en Région bruxelloise, il y a lieu de s'inquiéter pour cette façade, qui a beaucoup de plus de valeur qu'une simple bicyclette. Pour mémoire, un riverain bruxellois avait publié des photos de ces vestiges de l'hôtel, abandonnés dans cet entrepôt désaffecté

---

depuis 2011. Nous, les amoureux du patrimoine bruxellois, étions sous le choc face à l'immobilisme des autorités régionales bruxelloises et leur désintérêt total pour notre patrimoine Art nouveau.

Cette saga dure depuis dix ans ! Pourtant, il est clairement indiqué dans la déclaration de politique générale qu'une politique de développement territorial durable est aussi une politique soucieuse du patrimoine et que le gouvernement bruxellois poursuivra une politique de protection et de restauration du patrimoine bruxellois.

Ainsi, vous aviez répondu que le marché pour transporter les pierres de la façade vers un entrepôt sécurisé n'avait pas été attribué à la suite du refus de l'Inspection des finances de donner son fiat. Le candidat retenu offrait en effet un service dépassant le cahier des charges, ce qui ne permettait pas une juste comparaison avec les autres offres.

[199]

Vous aviez également répondu qu'urban.brussels était en négociation pour trouver un entrepôt et qu'un marché public était sur le point d'être lancé afin de procéder au nettoyage des pierres de la façade de l'hôtel Aubecq avant leur déménagement. Par ailleurs, vous aviez annoncé qu'une réflexion était en cours afin de trouver une solution durable pour leur réutilisation.

Quelles ont été les avancées dans ce dossier avec la direction du patrimoine culturel et Bruxelles Urbanisme et patrimoine ? Où en est la réflexion sur une solution durable pour cette façade Art nouveau ?

Quel est l'état précis des 634 pierres composant l'ensemble actuel ? Avez-vous des garanties sur le fait qu'aucune d'entre elles n'a été perdue ou volée depuis ma dernière interpellation ?

Un entrepôt sécurisé a-t-il été trouvé ? Si oui, pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet ?

Qu'en est-il des marchés publics pour le nettoyage des pierres et le transport de l'ensemble de la façade ? Disposez-vous d'une estimation de ce que coûteraient la remise en état et le nettoyage de l'ensemble des pierres ?

Selon quel calendrier ce déplacement serait-il organisé pour enfin sécuriser ce patrimoine Art nouveau, et éventuellement le valoriser ?

Pouvez-vous me préciser le lieu où sont entreposés les châssis qui avaient été exposés lors de l'exposition de 2011 afin de garantir leur conservation par vos services ? Est-il prévu de les rapatrier dans le même entrepôt que l'ensemble des pierres ?

[201]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Les vestiges de la façade Aubecq ont été entreposés de manière précaire depuis 2010 dans un entrepôt situé rue Navez à Bruxelles, qui appartient à la Région et est géré par citydev.brussels. Cet entrepôt devant être démoli, les pierres de la façade rejoindront bientôt la collection archéologique installée récemment dans un nouvel entrepôt loué par urban.brussels à Laeken.

Urban.brussels a lancé deux marchés visant l'un, le nettoyage des pierres, l'autre, le déménagement proprement dit. Les deux marchés, passés par procédure négociée sans publication préalable avec mise en

concurrence, ont tous deux été attribués à la société Monument Hainaut pour un montant de 93.000 euros net pour le nettoyage, et 80.000 euros pour le déménagement.

Parallèlement, urban.brussels a mis sur pied une collaboration avec le Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) afin, d'une part, de proposer, avant le déménagement, un plan d'installation des pierres dans le nouvel entrepôt et, d'autre part, d'accompagner les missions de nettoyage et de transport et de procéder au constat d'état des pierres et menuiseries. Ce travail a été confié à une architecte spécialisée engagée au CIVA, qui a procédé au premier récolement. Le partenariat avec la fondation s'est fait naturellement, étant donné son rôle de gestionnaire des collections régionales et la mission de préparation précédemment réalisée par le CIVA.

Le nettoyage des pierres est en préparation et le déménagement est prévu dans le courant de cet été, en tenant compte des congés du bâtiment. Les menuiseries (châssis et montants) et ferronneries sont actuellement entreposées à Anderlecht. Elles rejoindront les pierres de la façade dans le nouvel entrepôt. La réflexion concernant la revalorisation de la façade est en cours. Un groupe de travail sera mis en place après les congés d'été.

[203]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- J'entends votre ton positif, mais comprenez ma critique. Ce n'est pas la première fois que je reviens sur cette thématique parce qu'elle m'inquiète énormément. De même que l'impression que la Région bruxelloise se moque du patrimoine Art nouveau, malgré les déclarations et les grands gestes. En l'occurrence, la Région bruxelloise ne possède, dans sa collection, qu'un seul élément de style Art nouveau, a fortiori de Horta, et elle n'est pas capable de s'en occuper décemment - alors qu'elle avait demandé à récupérer cette façade.

Vos réponses sont, certes, rassurantes, mais je ne suis pas sûr que l'on puisse garantir à ce jour que les 634 morceaux sont bien présents. Il faudra s'en assurer et je n'aurai de cesse de revenir là-dessus tant que nous n'en sommes pas certains. C'est comme un puzzle : s'il manque une ou deux pièces, il n'a plus d'intérêt. Nous devons être sûrs de disposer de l'entièreté des pièces si nous voulons espérer pouvoir un jour reconstruire la façade, ne fût-ce que posée à terre dans un futur musée.

Je vous remercie d'avoir enfin pris les choses en main, mais la situation reste inquiétante dans l'entrepôt, comme j'ai encore pu le constater il y a quelques jours. J'espère que nous interviendrons à temps.

[205]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Je prends en effet souvent les choses en main.

**Mme la présidente.**- Est-ce donc au dépôt de Laeken que la commission devrait un jour se déplacer pour visiter nos trésors archéologiques ?

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Tout à fait.

- *L'incident est clos.*

[213]

**QUESTION ORALE DE MME MARIE NAGY**

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET  
INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE  
L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "le refus d'agrément de l'ARAU comme association ayant pour objectif l'urbanisme".**

[217]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Le mercredi 6 mai, j'ai interpellé M. Alain Maron, ministre chargé de l'environnement, sur le refus d'agrément de l'Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU) comme association ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain, du cadre de vie et de la mobilité.

J'ai contesté ce refus. Nombre d'entre nous, dans ce parlement et ailleurs, se réfèrent en effet aux analyses et prises de position de l'ARAU, acteur incontournable du débat sur la qualité de l'environnement urbain à Bruxelles depuis 52 ans. Des dispositions légales règlent l'agrément, qui ne peut être tributaire du fait que l'on partage ou non le point de vue exprimé dans ses analyses. L'ARAU connaît et alimente le débat sur la ville et participe au processus de construction d'un projet urbain pour l'amélioration de la qualité de vie à Bruxelles, c'est indéniable.

Dans sa réponse, M. Maron nous renvoyait vers vous : "Concernant l'administration de l'urbanisme, pour laquelle mon collègue Pascal Smet est compétent, celui-ci mène une politique de subventionnement via des appels à projets auxquels l'ARAU est libre de postuler, ainsi que des subsides facultatifs. Dans ce dernier cadre, l'ARAU a bénéficié de plusieurs subventions via urban.brussels".

Urban.brussels n'accorderait donc pas de subside structurel à l'ARAU, en application de l'ordonnance du 4 septembre 2008. Rappelons que ce texte vise d'abord à accorder un agrément, puis un soutien structurel aux asbl ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain. Or l'objet social de l'ARAU est bien l'urbanisme, c'est difficilement contestable.

Quelle est votre appréciation de l'application de cette ordonnance ?

Maintenez-vous le refus d'octroi d'un subside structurel à l'ARAU ? Dans l'affirmative, sur la base de quels critères ?

[221]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Le contenu de l'ordonnance de Mme Huytebroeck (2008) et de son arrêté (2009) peut effectivement sembler bizarre, aujourd'hui. Ce n'est pas forcément une critique adressée à Mme Huytebroeck, puisque je faisais partie du gouvernement de l'époque, mais il faut reconnaître que cette ordonnance est confuse. En effet, elle établit que chaque ministre doit se débrouiller dans l'octroi de subsides structurels, ce qui n'est pas souhaitable.

Les gouvernements successifs dans lesquels j'ai siégé ont décidé qu'il convenait de dresser l'inventaire de tous les subsides, structurels ou non, octroyés par les différents ministres à des associations, l'objectif étant d'avoir une vision claire de la situation. Il s'agit de rendre structurel ce qui doit l'être. Parfois, les associations doivent s'adresser aux différents ministres pour demander la même chose, ce qui ne fait pas montre d'une bonne gestion. M. Clerfayt a donc pour mission de procéder à l'inventaire de tous les subsides, ce qui nous permettra d'étudier la situation de chaque association.

Pour ma part, je n'ai rien refusé. J'entends citer les noms d'Inter-Environnement Bruxelles et de l'ARAU, mais, à ma connaissance, les subsides structurels n'existaient pas en 2009. Les subsides étaient toujours octroyés sur la base de projets.

[223]

À mon entrée en fonction, il a été décidé, en étroite concertation avec le ministre-président Rudi Vervoort, que les subsides seraient dorénavant octroyés de façon très transparente, à savoir sur la base d'un appel à projets. Nous avons donc lancé un appel et analysé les projets reçus. Or l'ARAU n'y a pas répondu. Je ne peux donc pas lui attribuer de moyens.

Cela étant, pour l'année prochaine, le gouvernement pourrait déterminer, sur la base de l'inventaire que doit dresser M. Clerfayt, les associations devant être reconnues. À mon sens, l'ordonnance doit être réécrite. Personne ne peut nier le chevauchement entre environnement, urbanisme et mobilité. Il serait dès lors préférable d'en améliorer la structure et la transparence.

En résumé, je n'ai rien refusé à l'ARAU cette année. L'asbl n'a pas introduit de projet. Pour le reste, je poursuis la politique en vigueur depuis 2009, tout en étant disposé à en débattre au sein du gouvernement sur la base de l'inventaire dont nous avons convenu il y a déjà plusieurs mois.

[227]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Vous êtes bien cosignataire du gouvernement pour la publication de l'ordonnance et la prise de l'arrêté. L'objectif de ce texte est d'octroyer un subventionnement structurel plutôt qu'un financement individuel à chaque projet. Il s'agit d'une pérennisation de cinq ans visant à éviter que les asbl ne courent sans cesse derrière des subsides. Les associations sont évidemment soumises à une évaluation pour vérifier qu'elles remplissent leurs engagements. L'ordonnance n'est pas incompatible avec des propositions par projet, mais elle prévoit un tout autre mode de financement. Je vous invite à la relire.

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Je le savais déjà.

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- Vos interprétations ne correspondent pas totalement à l'esprit de l'ordonnance.

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Si je ne m'abuse, l'ARAU ne souhaitait pas de subventionnement structurel par le passé, par souci d'indépendance. J'ignore si ce point de vue a changé entre-temps.

[235]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- À ma connaissance, l'ARAU introduit des demandes d'agrément depuis de nombreuses années. Elles ont reçu un avis positif de l'administration, mais les gouvernements successifs ont répondu que les budgets manquaient. L'ARAU s'est adressé à vous en 2019, 2020 et 2021, mais il n'a pas reçu réponse de l'administration.

Par ailleurs, l'ordonnance dispose, en son article 10, que chaque ministre est tenu de remettre un rapport au parlement avant le 20 novembre, qui reprend les associations agréées et les montants.

Je vous invite à relire et à clarifier l'ordonnance, mais aussi à l'appliquer.

- *L'incident est clos.*

[239]

## QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "la suppression de chemins vicinaux sur le site du Donderberg".**

[243]

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Le site vert du Donderberg, à Laeken, est l'objet depuis de nombreuses années de projets immobiliers de la Ville de Bruxelles, qui tient ce patrimoine de la Donation royale. Le dernier d'entre eux, intitulé HOP4, prévoit l'urbanisation de plus de la moitié de ce périmètre de 2,7 ha, avec la construction d'une école destinée à accueillir 672 élèves. Il a fait l'objet d'un avis favorable sous conditions de la commission de concertation le 7 avril dernier.

À la mi-juin, le conseil communal de la Ville de Bruxelles a voté la suppression, dans ce cadre, des chemins vicinaux 14 et 29. Le chemin 71 devait également disparaître mais, selon l'échevine, ce point a été retiré du projet à la suite de la commission de concertation. Le sentier 71, à l'ouest du site, longe le versant de la rue du Mont Saint-Alban, tandis que les chemins 14 et 29 y donnent accès respectivement par le sud et par le sud-est.

Selon le collectif Save Donderberg, "ces voiries historiques ont été illicitement confisquées à la population par la pose de clôtures et de portails, pour certains depuis plusieurs dizaines d'années. Néanmoins, les habitants du quartier, mais pas seulement, n'ont jamais cessé d'emprunter ces cheminements, s'accommodant bon an mal an des entraves mises à leur libre circulation." Les riverains se sont mobilisés à cette occasion, et ils le sont depuis une dizaine d'années afin de préserver la totalité de cet espace vert qui, justement parce qu'il se trouve en pleine ville, est indispensable à la qualité de vie de tous.

Où en est la procédure urbanistique relative au projet HOP4 sur le site du Donderberg ?

Quels sont les délais depuis la dernière commission de concertation ?

En avril dernier, en réponse à des questions orales introduites le 22 mars, vous indiquiez : "La commission de concertation a estimé que la proposition pouvait encore être améliorée et a émis des conditions de gestion des eaux pluviales". Y a-t-il eu des améliorations du projet en ce sens ? Récemment encore, des inondations ont été à déplorer dans ce quartier.

[245]

Qu'en est-il aujourd'hui de la perspective de supprimer les chemins vicinaux 14, 29 et 71 ? Confirmez-vous que la suppression du chemin 71 a été retirée du projet ? Quel est l'objectif urbanistique de ces suppressions ? Les riverains ont également communiqué qu'ils allaient faire usage de leur droit de recours devant le gouvernement régional à ce sujet. Qu'en est-il à ce stade ?

L'équilibre entre urbanisation et espaces verts doit-il se faire à l'échelle de la Région ou des quartiers ? La crise du Covid-19 l'a révélé comme jamais : la végétation en ville est un élément vital pour la qualité de vie.

[247]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- La commission de concertation a rendu, le 7 avril 2021, un avis favorable sous conditions sur le projet tendant à construire un immeuble de huit logements avec commerces au rez-de-chaussée et parking souterrain de dix-sept places, une école fondamentale pour 672 élèves comprenant un logement pour le concierge, une salle de sports, un local de quartier, des voiries privées et un aménagement de la voirie publique : connexion cyclo-piétonne, zone dépose-minute et changement du sens unique en double sens sur une partie de la rue.

Des plans et documents modifiés seront introduits dans le courant du mois de juillet par le demandeur pour répondre aux conditions émises par la commission de concertation. Cette demande modifiée sera soumise à de nouveaux actes d'instruction.

La commission de concertation a posé une série de conditions tendant à optimiser la gestion des eaux pluviales :

- tamponner un maximum d'eaux pluviales à ciel ouvert via des dispositifs de tamponnage apportant une valeur ajoutée tant paysagère qu'environnementale ;
- transformer les bassins d'orage en une citerne de récupération afin que toutes les eaux pluviales recueillies soient réutilisées, par exemple par le département des travaux de voirie de la ville ;
- rendre tous les fossés perméables ;
- planter une végétation adaptée et variée dans les fossés ;
- augmenter la capacité des noues pour gérer plus d'eaux pluviales ;
- gérer des eaux pluviales dans le coin sud-est du projet ;
- employer des revêtements semi-perméables pour les cheminements, voiries, places, etc. ;
- prévoir un drainage passif au niveau du parking souterrain et de la salle de sports enterrée.

Nous attendons l'introduction des plans modifiés pour vérifier s'il a été répondu à ces demandes.

La commission de concertation a émis un avis favorable sur la suppression partielle des chemins vicinaux 14 et 29. Sur la base des oppositions exprimées lors de l'enquête publique à la suppression du sentier 71, la Ville de Bruxelles a proposé d'y renoncer purement et simplement. Nous n'avons pas connaissance de l'introduction d'un recours.

[249]

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Vous dites attendre les plans modifiés. Disposez-vous d'un calendrier des étapes à venir ?

Une question plus personnelle à présent : vous comme moi aimons et connaissons bien la ville de Bruxelles, et savons l'importance de la verdurisation. En tant que secrétaire d'État, êtes-vous satisfait de son évolution et du plan proposé par la Ville de Bruxelles ?

[251]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- J'ai déjà répondu à la première question. Nous attendons les plans modifiés pour ce mois de juillet.

J'attends l'annonce de la décision avant de me prononcer.

- *L'incident est clos.*

[257]

#### **DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. TRISTAN ROBERTI**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**concernant "le projet de PAD Herrmann-Debroux".**

[259]

**M. Tristan Roberti (Ecolo).**- En octobre dernier, j'ai eu l'occasion de vous interroger à propos de l'état d'avancement du projet de plan d'aménagement directeur (PAD) Herrmann-Debroux à la suite de l'avis de la Commission régionale de développement (CRD), fondé sur les conclusions de l'enquête publique et les avis des différentes instances et communes.

Cet avis reprenait une série de remarques concernant la gouvernance du dossier, la localisation du Park and Ride (P+R), le gabarit des bâtiments envisagés sur les sites Delta, Demey et Beaulieu, les enjeux liés à la continuité paysagère et verte et l'intégration d'objectifs en matière de logements publics dans le PAD. Ce projet prévoit plus de 157.000 mètres carrés de logements, soit environ 1.500 logements, dans un environnement bonifié par des investissements publics importants.

Les remarques de la CRD portaient également sur une série d'aspects concernant plus spécifiquement les questions d'environnement et de climat, la gestion intégrée des eaux pluviales et la nécessité de créer des noues et fossés, la question de la reconnexion du Watermaelbeek à la Woluwe ou encore la largeur de l'écoduc projeté entre le carrefour Léonard et le viaduc des Trois Fontaines.

Un autre point d'attention concernait la question de l'élargissement nécessaire du parc projeté sur le site Demey, combiné à une diminution des gabarits des immeubles situés à proximité de celui-ci.

La question de la mise en œuvre échelonnée du dossier suscite aussi un grand intérêt, notamment dans le chef de la commune d'Auderghem, d'une part en ce qui concerne l'organisation des chantiers et les répercussions sur la mobilité et, d'autre part, en ce qui concerne la réalisation des projets de redéploiement urbanistique des sites en accroche. Sur ce deuxième point, la demande exprimée par plusieurs acteurs du dossier est que la réalisation des aménagements, le recalibrage des infrastructures routières mais aussi le P+R, les transports publics et les pistes cyclables, soient réalisés avant le développement des sites en accroche.

[261]

Parmi les nombreuses demandes, aucune n'était insurmontable. Cette situation date déjà de l'été dernier. En octobre, vous m'avez indiqué que le gouvernement n'avait pas encore étudié les adaptations apportées au PAD à la suite de cet avis de la CRD. Près d'un an plus tard, je souhaite faire le point sur ce dossier.

Les propositions d'adaptation du dossier visant à répondre aux remarques de la CRD ont-elles été formulées par perspective.brussels et transmises au gouvernement ? Si oui, peut-on en savoir plus sur leur contenu ? Des compléments au rapport sur les incidences ont-ils été sollicités ? Si oui, sur quels aspects du dossier ?

Pour rappel, la CRD demandait de prévoir des quotas de logements publics dans le volet réglementaire. Vous m'avez répondu, à l'époque, que des sites avaient été localisés dans le périmètre et que le volet stratégique pourrait indiquer des quotas. Cet élément est-il confirmé ? Quelle est la superficie de logement concernée ?

Pour ce qui est de l'échelonnement, l'option consistant à prévoir, dans les prescriptions réglementaires, des éléments imposant la réalisation des infrastructures de mobilité avant le développement urbanistique des sites en accroche a-t-elle été retenue et étudiée ?

Enfin, concernant la gouvernance du projet, une deuxième enquête publique sera-t-elle organisée, comme nous le souhaitons ? En effet, la première enquête a eu lieu en 2019, soit il y a bientôt trois ans. L'organisation d'une deuxième enquête publique permettrait d'assurer la transparence de la procédure, de construire le consensus et de renforcer l'adhésion du public et des communes concernés.

[263]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- Vous connaissez l'attachement du groupe DéFI au plan d'aménagement directeur (PAD) Herrmann-Debroux. Il vient d'une idée essentielle à ce PAD, à savoir l'aménagement de l'entrée de ville, pour enfin lui donner un caractère urbain qui permette de rallier la ville et d'en terminer avec le viaduc, qui date d'une époque un peu révolue où l'on accordait une place centrale à l'automobile. Il ne s'agit donc pas ici d'un développement immobilier avec des sites d'accroche qui primeraient sur l'objectif principal, mais bien d'une reconstruction de la ville et ses entrées.

Mes questions portent sur le phasage. Les engagements en matière de transports publics, de mobilité et relatifs à la ligne de tram 8 sont-ils bien inscrits dans la nouvelle version du PAD ?

Les aspects liés à la manière de reconstruire cette entrée de ville en mettant en œuvre la destruction du viaduc sont-ils prévus ? Un budget et une note d'information seront-ils établis ?

Enfin, au sujet des différents développements urbains, nous devons reconstruire une ville qui soit au service des Bruxellois, sur les plans de l'accessibilité et des logements, mais aussi de la qualité de vie, notamment en créant un parc et une place urbaine. Une enquête publique ou des séances d'informations sont-elles prévues à cette fin ? Le caractère initial de ce PAD, à savoir la construction de l'entrée de ville, est-il bien inscrit dans les décisions qui seront prises, paraît-il, incessamment par le gouvernement ?

[265]

**M. Pepijn Kennis (Agora).**- Dans le cadre de cette intéressante discussion, je voulais vous interpeller, M. le ministre-président, sur la construction des logements publics. L'assemblée citoyenne bruxelloise propose un taux de logements mixtes plus élevé, ainsi que d'imposer ce taux dans les grands projets immobiliers. Concrètement, il y aurait 100 % de logement public sur du foncier public, comptant 60 % de logements sociaux locatifs, et 25 % proposés pour des projets privés.

---

Quelle est la ventilation des différents types de logements de ce projet, et plus précisément des logements sociaux parmi le logement public ?

Je me joins aux questions de mes collègues sur la participation et la transparence, notamment en ce qui concerne les enquêtes publiques. Celles-ci seront-elles relancées ? D'autres dispositifs participatifs seront-ils imaginés autour de ce PAD ?

[267]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Le PAD Herrmann-Debroux me tient particulièrement à cœur. Il ne concerne pas uniquement l'urbanisme, le patrimoine et l'intégration architecturale, mais aussi une autre donnée essentielle, qui le définit sur toute sa longueur : la mobilité et l'intégration de celle-ci à l'entrée de la ville.

Il ne faut pas se voiler la face : il y a un double langage. Ce que j'entends au niveau communal ne correspond pas à ce que j'entends au niveau régional, alors que les mêmes partis politiques s'expriment. J'aimerais rappeler que des majorités communales ont clairement exprimé de réelles réticences, pour ne pas dire de franches oppositions. Il faut entendre cette logique et cette cohérence.

Le MR partage évidemment la demande urgente d'une deuxième enquête publique sur ce PAD qui suscite de vives inquiétudes chez les riverains. À Auderghem et à Watermael-Boitsfort, des centaines de personnes sont extrêmement préoccupées pour l'avenir de leur quartier. Et il ne faut pas y voir le fameux syndrome du "pas de ça chez moi" : il y a de quoi s'inquiéter lorsqu'une multitude de tours est projetée à côté de chez soi.

[269]

Après le PAD Loi et le PAD Mediapark, ces Bruxellois-là devraient voir apparaître le plus de tours nouvelles dans la Région. Il règne une véritable inquiétude parmi les résidents : alors qu'ils habitent une petite maison d'environ deux étages, ils voient apparaître derrière eux un immeuble qui en comporte une vingtaine. Face aux tours qui se dressent sur le site du PAD ou aux alentours, leur attitude est compréhensible.

La mobilité est aussi source d'inquiétudes. En l'absence d'une extension du métro vers Overijse, les riverains ne seront pas prêts à abandonner leur voiture. L'alternative consisterait à se garer dans le futur parking annoncé par les autorités et à emprunter divers transports en commun, dont la ligne de tram à venir, pour arriver finalement à destination. J'espère que vous saurez rassurer les riverains, qui ont souvent investi beaucoup d'argent à Bruxelles.

[271]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Je confirme que la deuxième lecture du PAD Herrmann-Debroux est à l'ordre du jour du conseil des ministres de ce jeudi. Par conséquent, je ne peux que vous répondre succinctement sur le sujet, puisque je ne peux discuter de points qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord du gouvernement.

L'objectif était de prendre en considération l'ensemble des remarques formulées, notamment par la Commission régionale de développement. Il est prématuré de faire la liste des modifications en cours de réalisation entre les première et deuxième lectures, tant que le PAD n'a pas été approuvé en deuxième lecture. De même, les compléments de rapport sur les incidences environnementales seront fonction des modifications effectuées dans le PAD.

Rappelons aussi la déclaration de politique régionale, qui prévoit que "le gouvernement vise, pour les terrains dont la Région est propriétaire, la production de minimum 50 % de logements à finalité sociale (locatif social, locatif modéré, acquisitif social) parmi les logements créés". Cet objectif sera bel et bien poursuivi sur les sites Triangle et Delta.

Pour ce qui est de la commune d'Auderghem, je crois pouvoir dire, sans trahir la réalité, que ce PAD a fait l'objet d'une concertation avec les représentants de la commune depuis la genèse du dossier. Aujourd'hui, j'entends une évolution des mentalités, mais on ne peut nous reprocher de ne pas avoir consulté les autorités communales. Quoi qu'il en soit, nous restons ouverts aux évolutions mentales.

Je reviendrai vers vous lorsque la deuxième lecture aura eu lieu.

[273]

**Mme la présidente.**- Ne vous inquiétez pas, M. le ministre-président, les PAD sont continuellement abordés au sein de notre commission.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Il semble qu'entre la deuxième lecture du texte, son dépôt et l'évolution au sein du gouvernement, les questions s'entrechoquent. Le fait que l'on m'interroge sur un dossier inscrit à l'ordre du jour du gouvernement suivant est une première.

*(Sourires)*

[277]

**M. Tristan Roberti (Ecolo).**- Il y a quelques semaines, la presse titrait : "La démolition du viaduc est actée". La deuxième lecture n'ayant pas encore eu lieu, la démolition n'est pas encore actée, mais cette référence a amené des associations de riverains à nous contacter. Voilà la raison de cette question.

J'aurais souhaité une réponse plus précise, mais je comprends que le point est à l'ordre du jour du gouvernement pour jeudi. Néanmoins, je me réjouis d'apprendre que le projet avance. Notez que nous n'avons jamais remis en question l'objectif de requalification de l'entrée de ville de ce PAD.

À propos du logement, vous rappelez que la déclaration de politique régionale prévoit 50 % de logements à finalité sociale sur les sites dont la Région est propriétaire. Je pense que, dans le périmètre, il y a relativement peu de sites. Il serait peut-être intéressant de voir comment une part du privé pourrait être associée à cet objectif. D'autant que la commune d'Auderghem est en dessous des 10 % de logements à finalité sociale, alors que l'objectif est de 15 % par commune. Le PAD constitue une occasion d'améliorer ce taux à Auderghem.

Pour la suite, nous espérons que les décisions du gouvernement permettront de susciter l'adhésion autour du projet. Nous estimons qu'il faut revoir certains gabarits, renforcer le caractère vert du projet, notamment avec des parcs et l'écoduc dont j'ai parlé, ainsi qu'assurer la transparence et la bonne gouvernance du projet. Une deuxième enquête publique serait dès lors bénéfique.

[279]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- Un aménagement de qualité et durable intègre à la fois la notion de la mobilité et celle des constructions, infrastructures et aménagements. Les cas exemplaires d'aménagement ne reportent

pas ces questions. J'espère donc que la question de la mobilité est inscrite dans ce PAD et qu'elle sera précisée, son phasage exposé, et que des engagements forts seront pris.

Les questions de l'information et de la participation sont évidemment essentielles. À défaut d'enquête publique, il faudra trouver une manière d'accroître l'information et la participation des habitants.

[281]

**De heer Pepijn Kennis (Agora).**- De regering moet de beslissing blijkbaar nog nemen. Als het Brussels Gewest zelf niet over voldoende terreinen beschikt, kan er best worden gewerkt met quota van sociale woningen. Het mag dus niet enkel om woningen met een sociaal doeleinde gaan. Ook terreinen van privé-eigenaars zijn belangrijk om ervoor te zorgen dat er in Brussel betaalbare woningen beschikbaar blijven die ook op de langere termijn voor de Brusselaar betaalbaar blijven. Ik kijk uit naar uw beslissing en kom er zeker nog op terug.

[283]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- J'ai bien compris que le ministre-président nous parlait de la consultation en amont de M. Didier Gosuin, ce que l'on peut admettre. En effet, en tant que membre du gouvernement à l'époque, M. Gosuin a dû mettre les mains dans le cambouis dans le cadre de ce dossier et il lui tient donc à cœur, lui qui réclamait depuis longtemps la démolition du viaduc.

M. Roberti, avec son titre "La démolition du viaduc serait actée", la presse n'a fait qu'anticiper légèrement la décision qui va être prise, ne nous voilons pas la face...

Mon groupe politique insiste pour l'organisation d'une deuxième enquête publique. À défaut, vous passeriez à côté de l'enjeu et de la participation, ce qui serait une erreur majeure.

- *L'incident est clos.*

[105]

#### **DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**concernant "l'annonce des modifications apportées au projet de plan d'aménagement directeur (PAD) Mediapark".**

#### **DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE,**

**concernant "l'étude sur l'intégration et les incidents du maintien de la tour Reyers sur l'îlot A dans le projet Mediapark".**

#### **DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME ISABELLE PAUTHIER,**

---

**concernant "l'annonce du gouvernement concernant le projet Mediapark".**

[111]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Le 17 juin dernier, votre gouvernement, M. le ministre-président, s'est accordé pour apporter différentes modifications au projet de plan d'aménagement directeur (PAD) Mediapark. Parmi les principales modifications annoncées, figure la suppression de trois zones constructibles dans le sud-est du plan pour laisser davantage de place à la préservation de la zone boisée, à savoir le bois Georgin, ce qui aurait pour effet d'augmenter la taille du parc initial d'un hectare et demi pour un total de neuf hectares, soit 48 % de la surface totale du site. La diminution d'environ 400 logements fait passer le total de 2.000 logements à 1.600, dont 38 % de logements à finalité sociale, ce qui correspond à une diminution de 43.000 mètres carrés de la densité bâtie, et à la baisse des hauteurs maximales autorisées de certaines zones constructibles.

Mon groupe se réjouit d'avoir été entendu sur cette question cruciale des équilibres entre densité et préservation de la nature en ville. Nous avons d'ailleurs introduit une proposition de résolution qui visait à revoir le projet de PAD en modifiant la carte des affectations dudit projet en élargissant la zone EP-01.2 bois Georgin aux actuelles zones H et IJK. Cette proposition partait du constat que le bois Georgin ayant évolué librement depuis son intégration en 1962 dans le site, la faune et la flore avaient pu s'y développer de manière autonome. Cette configuration a permis à de nombreuses espèces animales et végétales de s'y implanter, faisant de cet espace un lieu remarquable sur le plan de la biodiversité. Or le premier projet de PAD prévoyait la destruction d'une partie notable de la forêt.

[113]

Votre gouvernement a enfin pris conscience de la nécessité de préserver la biodiversité urbaine dans les grands projets d'aménagement territorial. Cela nous satisfait mais nous resterons attentifs à ce que ces modifications soient traduites concrètement dans le nouveau projet de PAD.

Pouvez-vous nous confirmer que seule l'affectation de la zone IJK, jusqu'ici zone d'habitation, sera modifiée ? Quelle sera la nouvelle affectation ? Le projet de PAD distingue les zones de parc, essentiellement affectées à la végétation, aux plans d'eau et aux équipements de détente, de la zone du bois Georgin, destinée à la conservation et à la régénération du milieu naturel au travers d'un espace boisé favorisant le développement de la biodiversité. Il nous semble que, pour apporter la plus haute protection possible à la biodiversité urbaine, la zone IJK doit être affectée à la zone du bois Georgin.

Nous apprenons que 38 % des logements seront affectés à une finalité sociale. Dans le projet initial, il était plutôt question de 15 %. Pouvez-vous préciser les changements exacts opérés à cet égard ? Globalement, comment se répartiront les destinations sociales de ces différents logements ?

Concernant la baisse annoncée des hauteurs maximales autorisées par le PAD, pouvez-vous nous fournir davantage de précisions ? Une dizaine d'immeubles de plus de 30 mètres de haut étaient autorisés jusqu'ici, dont une fameuse tour emblématique de 70 mètres de haut. Quelles sont les modifications apportées et à quels endroits précisément ?

Outre les éléments cités, d'autres modifications substantielles ont-elles été décidées ? Si oui, lesquelles ?

[115]

Nous avons par ailleurs appris que la VRT a attribué au bureau d'architecture Office la conception de son nouveau siège. Son ouverture serait prévue pour l'été 2026. Comment cette annonce influence-t-elle le calendrier global du projet ?

Dans la mesure où perspective.brussels et Bruxelles Environnement sont manifestement associées pour discuter des modifications concrètes à apporter au projet, est-il prévu d'associer les riverains et en particulier le comité de quartier de Mediapark, dont le président est ingénieur des eaux et forêts, à cette dynamique ? Cette démarche de coconstruction permettrait d'anticiper utilement la nouvelle enquête publique, pour éviter d'être à nouveau confronté à de multiples réserves et oppositions.

Vous avez récemment déclaré dans la presse que des études phytosanitaires seront réalisées pour voir si les arbres pouvaient être maintenus. Pourriez-vous préciser les études qui doivent être menées ? Seront-elles menées par un bureau d'étude d'incidences environnementales agréé ?

Pour rappel, le premier rapport sur les incidences environnementales était fondé sur l'étude du bureau Aliwen, dont la conclusion était la nécessité de raser la quasi-totalité des arbres. Toutefois, ce bureau est une spin-off non agréée de l'Université libre de Bruxelles, dont la méthodologie est particulièrement contestable. D'autres études fournissent en effet des conclusions optimistes au sujet de l'état phytosanitaire global du bois.

Quand disposerons-nous du projet de plan d'aménagement directeur amendé ? Quelles sont les dates prévues pour la tenue d'une seconde enquête publique ? Quel est désormais le nouveau calendrier prévisionnel du projet ?

[117]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Mes questions portent sur l'autre partie de la zone Mediapark, la mieux connue des Bruxellois, à savoir la fameuse tour Reyers.

Le 17 juillet 2020, je vous interrogeais sur les différents scénarios de reconversion de la tour Reyers par la Société d'aménagement urbain (SAU). Vous aviez répondu qu'il s'agissait d'une étude préopérationnelle visant à objectiver les possibilités de reconversion de ladite tour en fonction des contraintes techniques et opérationnelles. Elle devait permettre au gouvernement de décider d'entamer un éventuel processus de recherche de projets à proprement parler. Cette même étude visait par ailleurs à évaluer l'intégration et les incidences du maintien de la tour sur l'îlot A, tel que prévu dans le projet Mediapark.

Ce 17 juin, nous avons appris que le gouvernement bruxellois avait approuvé plusieurs modifications pour le projet de PAD Mediapark en réponse à l'enquête publique de 2019 et aux avis d'instances et communes consultées.

Sachant cela, il serait intéressant de se pencher sur la réhabilitation de la tour Reyers très prochainement. En effet, le projet de PAD permet la réalisation d'extensions et de structures complémentaires qui pourraient en modifier l'apparence ou même la forme architecturale.

J'ose espérer que d'ici à 2024, date que vous avez évoquée pour le départ de la RTBF, nous aurons une vision claire du possible maintien de la tour Reyers ainsi que de sa reconversion. Il me semble opportun non seulement de conserver, mais aussi de valoriser cette architecture iconique faisant partie intégrante du paysage de l'est bruxellois.

[119]

---

Pourriez-vous nous donner plus de détails sur les résultats de l'étude menée par la SAU ? Compte tenu des équipements qui seront retirés au terme de son exploitation actuelle, disposez-vous de détails sur le poids maximal qu'il sera possible d'ajouter au sein de la structure sans la renforcer ?

Où en est la procédure d'appel à manifestation d'intérêt organisée par le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale ? Qu'en est-il des offres des quatre candidats sélectionnés ?

Le gouvernement bruxellois a-t-il déjà émis un avis préalable sur le maintien et la valorisation de cette tour iconique ? Dans l'affirmative, y a-t-il des préférences quant à de nouvelles affectations qui puissent lui convenir ?

Les modifications du PAD Mediapark ont-elles tenu compte de la valeur symbolique de la tour Reyers pour éviter que de futures tours ne gâchent les perspectives sur celle-ci, comme c'était malheureusement le cas dans la première version du PAD ?

Disposez-vous d'un calendrier des étapes du projet de reconversion ? La RTBF et la VRT maintiennent-elles leur retrait pour 2024 ?

[121]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Ce 21 juin, nous prenons connaissance de la décision du gouvernement de modifier en profondeur le projet de plan d'aménagement directeur (PAD) Mediapark. Pour rappel, après une première approbation au printemps 2019, le projet de PAD Mediapark a été soumis à enquête publique du 27 février au 29 avril 2019. Celle-ci a donné lieu à plus de 400 réactions provenant tant d'instances consultatives que des communes, de riverains ou d'associations comme le BRAL, Inter-Environnement Bruxelles, l'Atelier de recherche et d'action urbaines et le comité de quartier Mediapark.

L'un des nœuds de ce projet de PAD était la préservation du bois Georgin. Or, nous apprenons que le gouvernement a décidé de donner suite aux nombreuses demandes des collectifs et de préserver cette forêt urbaine. Vous avez déclaré que ce choix fait passer la part des espaces verts et publics de 40 à 48 % du site Reyers, soit 20 ha. La préservation du bois Georgin implique l'abandon des trois blocs de logements I, J et K. Des 2.000 logements prévus initialement, il n'y en aura plus que 1.600, dont un peu plus de 600 à finalité sociale. Cela représente une diminution de 43.000 m<sup>2</sup> de la surface bâtie.

La presse a annoncé que le projet amendé sera remis à l'enquête publique d'ici à la fin de l'année, ce qui est très positif. Je souhaite toutefois que cette nouvelle enquête publique ne "chevauche" pas celles des autres PAD afin de permettre aux associations, aux citoyens, mais également aux organismes et avis d'instances, comme la Commission royale des monuments et des sites ou la Commission régionale de développement, de pouvoir travailler sereinement à l'analyse de cette nouvelle mouture du projet de PAD Mediapark.

[123]

Comment allez-vous assurer la maîtrise foncière publique sur ce site ? Si les médias ne font pas recette, quelles autres activités économiques sont envisagées sur le site ?

Confirmez-vous que l'enquête publique ne chevauchera pas celles d'autres PAD ?

Comment sera entretenu le bois Georgin ? Son caractère sauvage sera-t-il préservé ? Actuellement, le bois est fermé au public. Une ouverture est-elle prévue ?

[125]

**M. Sadik Köksal (DéFI).**- Nous pouvons nous réjouir que ce plan d'aménagement directeur (PAD) évolue et que l'on y intègre les remarques soulevées précédemment, entre autres à la suite de l'enquête publique, la mobilisation citoyenne et les questions soulevées au sein de notre commission.

Il est évidemment important que nous puissions avoir des compléments d'informations par rapport à ce qui se trouve sur le site de perspective.brussels, qui trace les grandes lignes du plan, à savoir : l'aménagement d'un nouveau quartier et d'un nouveau parc urbain qui sera agrandi en préservant le bois Georgin ; la construction d'environ 1.600 logements accessibles ; la création d'un nouveau quartier mixte, c'est-à-dire avec des équipements, crèches, écoles, commerces ; et la planification de terrains pour de nouvelles entreprises innovantes créatrices d'emploi, mais aussi des écoles supérieures et autres.

Quant au volet mobilité, où en est le dossier concernant le futur tracé de la nouvelle ligne de tram, à la suite des contacts, d'une part, avec les communes et, d'autre part, avec la STIB ? Quel sera le tracé retenu ?

La RTBF avait déjà obtenu son permis de bâtir en février 2020. Où en est la demande de permis de la VRT, puisque cette dernière avait rompu son contrat avec le bureau d'architectes ? Cela risque-t-il de retarder le projet de déménagement des anciens bureaux ? Il faut en effet que les nouveaux soient construits pour pouvoir déménager et détruire l'ancien bâtiment.

[127]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Un changement d'affectation de la zone IJK, initialement prévue comme zone d'habitation dans le projet de plan d'aménagement directeur (PAD), est envisagé. Il revient désormais à perspective.brussels de traduire les nouvelles orientations du gouvernement quant à cet espace.

Concernant le pourcentage de logements publics et sociaux, le volet stratégique du projet de PAD précise l'ambition de garantir une mixité sociale sur le site grâce à la diversité et à la qualité des typologies d'habitats. L'étude sur les incidences environnementales souligne que l'offre en logement public définitive devra tenir compte des déséquilibres potentiels entre le parc social existant à Schaerbeek et les objectifs du projet, voire envisager des montages innovants, comme les opérations tiroir, pour reloger les populations précarisées dans le parc social.

Au vu des différents éléments, la présente étude peut se positionner en faveur d'un minimum de logement social - au moins 15 % - mais ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour déterminer un chiffre absolu. Lors des récentes modifications, le gouvernement a décidé de préciser dans le volet stratégique l'ambition régionale de réaliser dans le périmètre du PAD 38 % de logement à finalité sociale, en tenant compte des logements à finalité sociale se situant dans les environs immédiats du projet, et ce, conformément à la déclaration de politique régionale. Il s'agit donc bien d'un calcul d'adéquation entre le nombre de logements créés sur le site par la Région et le nombre de logements à finalité sociale existants ou programmés dans l'environnement immédiat. Par ailleurs, la typologie du logement à finalité sociale ne pourra s'affiner que lors de la phase opérationnelle.

[129]

Quant à la question sur les baisses de gabarit, un travail plus fin sur la forme urbaine, notamment sur les îlots A, B, F et G, interviendra sur la base de la décision du gouvernement. Ce travail sera piloté par perspective.brussels avec les urbanistes qui l'accompagnent. Les autres modifications ne sont pas substantielles et viseront notamment à augmenter la lisibilité et la compréhension du document du PAD.

Concernant les projets de la VRT et de la RTBF, le projet de la VRT a pris plus de deux ans de retard à la suite de sa décision de rompre sa collaboration avec le consortium conduit par Robbrecht en Daem architecten. De ce fait, le bâtiment existant occupé par la VRT ne sera pas libéré avant fin 2026 et sa démolition ne pourra pas être entamée avant début 2027. Ce constat est connu depuis fin 2019 déjà, lorsque la VRT a décidé de lancer une nouvelle procédure.

La délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement est escomptée pour la fin du premier semestre 2022. Il s'ensuit que la VRT et la RTBF se retrouvent aujourd'hui à des stades différents de la mise en œuvre de leur projet respectif, puisque le chantier de construction du nouveau siège de la RTBF bat désormais son plein avec un déménagement prévu pour fin 2024.

Le phasage prévisionnel du développement du site Mediapark a donc été totalement modifié et doit être remis à jour en fonction du retard accusé par le projet de la VRT, d'une part, et de la suppression des îlots I, J et K, d'autre part. Les premières phases de développement concernent cependant toujours la porte Meiser, avec les îlots A et B, et l'îlot H du côté de l'avenue Jacques Georgin.

Concernant le chevauchement des enquêtes publiques, le gouvernement tâche d'éviter autant que possible la mise à l'enquête de plusieurs projets de PAD. Je rappelle en outre que l'organisation des enquêtes publiques constitue une prérogative des communes et que perspective.brussels doit fixer les dates d'enquête validées par ces dernières. Je vous renvoie pour le surplus à la réponse que je vous ai adressée début juillet sur le même sujet. J'invitais alors perspective.brussels à être attentif à cet enjeu dans la préparation des enquêtes publiques.

[131]

Les dates des secondes enquêtes publiques et le nouveau calendrier prévisionnel du projet n'ont pas encore été arrêtés. Les modifications du projet de PAD et les compléments du rapport sur les incidences environnementales (RIE) y correspondant seront probablement entamés en septembre et prendront plusieurs semaines. Le projet de PAD amendé n'est donc pas attendu avant la fin de l'année. Après son approbation en première lecture bis, le projet de PAD sera à nouveau soumis à enquête publique fin 2021.

Concernant l'opérationnalité du site, la Société d'aménagement urbain (SAU) est notre opérateur coordinateur, mais d'autres seront également mobilisés. Certains terrains constructibles seront revendus à des développeurs publics et privés selon une incidence foncière prédéterminée en fonction de l'affectation.

Une mixité des typologies de logement et des profils socio-économiques des futurs habitants du site Mediapark est souhaitée. Le partenaire public privilégié sera la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) avec une clé de répartition entre le locatif social et le logement moyen. La part du logement acquisitif sera principalement portée par citydev.brussels et le Fonds du logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne les activités alternatives, si les médias ne devaient pas faire recette, je vous rappelle que le développement des activités médiatiques sur le site est basé sur la présence d'un cluster important et mature dans le quartier Reyers, où se regroupent plusieurs dizaines d'entreprises. En dehors des sièges de la VRT et de la RTBF, les activités médiatiques prévues dans le scénario préférentiel du PAD sont relativement limitées, puisqu'elles ne représentent qu'environ 30.000 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, des projets se concrétisent déjà, dont le projet d'école des médias de la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogine (HELB) dans l'îlot L.

Le site Mediapark vise en premier lieu la création d'un nouveau quartier urbain vibrant et multifonctionnel. Les superficies dont nous venons de parler ne seront pas affectées de façon exclusive aux activités

médiatiques. Si elles ne font pas recette, elles pourront être remplacées par d'autres activités nécessaires au fonctionnement de la Région comme des équipements collectifs ou des commerces de proximité

[133]

Les espaces publics et le bois Georgin seront de pleine terre, à l'exception éventuelle d'une partie sur la dalle de parking. Dans un objectif de circularité, le PAD autorise la possibilité de transformer une partie des sous-sols du bâtiment VRT-RTBF existant en parking mutualisé, ce qui permet d'anticiper les besoins en parking et d'éviter le report sur le quartier avoisinant. Le PAD prévoit donc le maintien d'un équilibre entre déblai et remblai dans les espaces publics. Les aspects opérationnels de la faisabilité et des dimensions de ce parking doivent encore être étudiés.

Par ailleurs, un minimum d'aménagement minéral est prévu pour l'arc nord et la place événementielle, soit la voirie des bus et le parvis des médias. Leur superficie reste à déterminer dans le projet d'aménagement sur la base du marché public de Beliris. A priori, les fondations de ces espaces minéralisés seront réalisées avec un système de matériaux poreux, permettant également la captation et l'infiltration des eaux à ces endroits.

La piste étudiée pour le bois Georgin est celle d'une prise en charge de l'aménagement du parc par Bruxelles Environnement. Ce dernier a également été chargé de réaliser une nouvelle étude relative à la qualité de cette partie boisée, pour permettre l'ouverture de son périmètre - aujourd'hui ceint par des clôtures - à destination des riverains et des usagers du site Mediapark.

S'agissant de la desserte en transports en commun, en l'absence de décision définitive relative au tracé du tram, il a été décidé d'amender le PAD pour qu'il n'empêche aucune des options actuellement en discussion. Cet élément ne pose en effet pas de difficulté pour la poursuite du PAD et son approbation.

J'en reviens aux questions plus spécifiques relatives à l'intégration des incidences du maintien de la tour Reyers sur l'îlot A. L'étude a été commandée par la Société d'aménagement urbain (SAU) en 2020 et attribuée à l'association momentanée des bureaux d'études sculp[it], Styfhals et Arcadis.

La sélection de cette association momentanée s'est en effet déroulée après une première phase d'appel à manifestation d'intérêt, lancée en partenariat avec la SAU et l'équipe du maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur la douzaine de manifestations d'intérêt reçues, quatre équipes ont été retenues et invitées à remettre une offre complète. Les offres ont été évaluées selon des critères d'attribution jugeant de la composition et de la pertinence de l'équipe, de la méthodologie, et de la cohérence de la répartition des honoraires au regard de la méthodologie choisie.

[135]

L'étude est donc en cours de finalisation. La traduction du rapport final est également en cours et devrait être disponible prochainement dans son intégralité. L'étude se scinde en deux volets : le premier concerne le descriptif technique complet de l'état structurel de la cour, de ses accès et des installations techniques qui la parcourent sur toute sa hauteur, ainsi que des recommandations pour son entretien périodique et une estimation des coûts de gestion. Le second volet se penche sur le potentiel de reconversion de la tour.

Cinq scénarios ont été passés en revue :

- le scénario 0 consiste en la démolition ;

- 
- le scénario 1 consiste en un maintien sans changement d'affectation ;
  - le scénario 2 consiste en la reconversion de la tour avec changement d'affectation et ouverture au public ;
  - le scénario 3 consiste en la reconversion de la tour avec changement d'affectation et extension minimale avec un niveau supplémentaire ;
  - le scénario 4 consiste en la reconversion de la tour avec changement d'affectation et extension minimale avec trois niveaux supplémentaires.

Le gouvernement ne s'est pas encore prononcé à ce jour sur le choix de l'un ou l'autre scénario. Nous attendons le rapport final. Je suis plutôt favorable au maintien de la tour, pour sa valeur symbolique. En outre, les rapports entre la tour et son futur environnement direct ont également été étudiés ou vérifiés, car le projet de plan d'aménagement directeur (PAD) s'intéressait déjà aux problématiques de vis-à-vis, des points de vue, des perspectives et des incidences réciproques entre les éléments hauts qui composeront le futur paysage visuel.

En cas de maintien de la tour Reyers, le projet urbain bénéficiera du cadre réglementaire et stratégique qui permettra de mettre en valeur cet objet iconique du patrimoine bruxellois.

Une possible reconversion de la tour devra se faire parallèlement au développement de l'îlot A, qui lui est adjacent. Il a toujours été question de concentrer les premiers efforts sur les portes d'entrée du site Mediapark, notamment sur l'entrée Meiser, qui comprend les îlots A et B ainsi que la tour Reyers.

[137]

Le calendrier de développement est intrinsèquement lié au calendrier des projets de la VRT et de la RTBF, en cela que le site sera toujours occupé et ne pourra pas absorber une multitude de chantiers simultanément. Les PAD sont des projets à moyen et surtout à long termes de développement urbain. On est toujours confronté à des aléas, comme le montre bien ici le retard du projet de la VRT.

[139]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Le nombre d'interventions témoigne du grand intérêt de notre commission pour la question des PAD et de leur évolution. Le PAD qui nous occupe aujourd'hui a manifestement beaucoup évolué. Au début de ma prise de parole, j'ai déclaré que nous étions satisfaits de voir comment l'approche à l'égard du bois Georgin avait nettement, voire radicalement évolué.

L'ouverture du bois Georgin au public aura évidemment un certain nombre de conséquences en termes de gestion, mais aussi de modalités de préservation de la biodiversité, ce qui n'est jamais totalement évident lorsque les sites sont largement accessibles. Il faudra y créer des espaces de préservation et de tranquillité pour la flore et la faune, pour assurer leur protection et leur développement éventuel dans le quartier. Bruxelles Environnement sera sans nul doute attentive à cet élément.

Cela reste un point d'attention important en ce qui nous concerne, sachant que l'étude phytosanitaire a préconisé l'abattage de la plupart des arbres. Nous espérons que cette question pourra être examinée avec plus de sérieux par un bureau d'étude agréé.

[141]

---

Pour le reste, j'insisterais encore sur la nécessité d'associer les riverains à la nouvelle dynamique, en particulier le comité de quartier Mediapark. Nous avons à la fois la possibilité et le temps de le faire. L'approche constructive et intelligente de ces personnes qui ont développé une connaissance fine de leur quartier doit être utilisée, si nous voulons aller au bout de cette volonté de modification en profondeur de l'approche urbanistique dans ce quartier.

[143]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Il n'est jamais facile de joindre des questions complémentaires. Certes, elles concernent le même site, mais elles ont chacune leur intérêt propre. J'ai un véritable intérêt pour le bois Georgin, mais selon moi, la tour Reyers mériterait d'être traitée à part.

M. le ministre-président, je me réjouis d'apprendre que nous partageons la même envie de sauvegarder le symbole que représente pour Bruxelles la tour Reyers. Mon inquiétude concerne le calendrier. Il est vrai que la RTBF pourra tenir le calendrier qu'elle s'est fixé. Il n'en va pas de même pour la VRT, qui vous prend trois ans, voire quatre.

Nous évoquons début 2027, mais nous savons pertinemment que dans le domaine de l'urbanisme, le temps est à considérer avec prudence.

Les perspectives sur la tour sont très importantes à mes yeux. Vous dites avoir vérifié qu'elles ne soient pas gâchées. J'ai pu consulter ce qui était préconisé par votre plan d'aménagement directeur : j'ai véritablement de quoi m'inquiéter.

J'espère que vous pourrez corriger le nécessaire dans les temps. Cela fait pratiquement un an que je vous ai interpellé une première fois à ce sujet. Si nécessaire, je reviendrai dans moins de temps sur le dossier. Il en va de l'avenir de la tour Reyers pour pouvoir la mettre en valeur dans le tissu urbain bruxellois.

[145]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Au niveau de la gouvernance, j'entends que la volonté est désormais d'échelonner les enquêtes publiques, ce qui est salutaire pour réhabiliter autant que faire se peut cet outil.

L'autre question qui surgit concerne la mise à disposition du projet amendé. Finalement, en dehors des communiqués de presse des membres du gouvernement, le public ne connaît pas le contenu précis des amendements ni les plans. Il faudrait anticiper cet aspect.

Concernant le logement, et en particulier le quota de logements publics, j'entends la volonté de poursuivre l'objectif de 15 % de logements à finalité publique par commune. En revanche, l'objectif de 50 % de logements à finalité publique sur foncier public semble sujet à des raisonnements à géométrie variable puisque le logement existant dans le périmètre est pris en considération dans ce PAD, mais pas dans celui de la gare de l'Ouest.

Vous confirmez qu'il y aura bien une perte de foncier public à Mediapark, puisqu'il est question de la revente de terrains portant projet de logements privés au privé. Nous reviendrons certainement sur cet aspect, car il concerne quand même 62 % des logements.

[147]

**M. Sadik Köksal (DéFI).**- Le projet de la VRT, qui était pourtant en avance par rapport à celui de la RTBF, arrivera donc avec un certain retard. C'est regrettable, mais cela fait partie des aléas de la vie. Nous suivrons l'évolution de près.

La question de la mobilité est également très importante dans le contexte du développement de ce futur quartier. On parle de 1.600 logements, de plusieurs écoles et autres. Qu'en est-il du tracé du tram ? Des contacts ont déjà eu lieu avec les communes et la chaussée de Louvain n'a pas été retenue en raison de son étroitesse.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Aucun tracé n'a encore été retenu, mais cela n'a aucune influence sur le développement du projet. Des contacts doivent encore avoir lieu avec les communes concernées et la STIB. Deux options sont sur la table.

- *Les incidents sont clos.*

[155]

#### **DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**ET À M. SVEN GATZ, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA PROMOTION DU MULTILINGUISME ET DE L'IMAGE DE BRUXELLES,**

**concernant "la nomination d'un duo pour la direction artistique de Kanal et la réorganisation de la gouvernance de la fondation".**

[157]

#### **TOEGEVOEGDE VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LOTTE STOOPS,**

**betreffende "de aanstelling van de artistieke directie van Kanal".**

[159]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Étant donné l'évolution du dossier, j'ai quelque peu modifié mes questions.

Le 21 juin dernier, le conseil d'administration de la Fondation Kanal prenait la décision de nommer deux personnes pour remplir la fonction de direction artistique de l'institution : il s'agit de M. Bernard Blistène, qui vient de mettre un terme à ses fonctions de directeur du Musée d'art moderne du Centre Pompidou à Paris, ainsi que de Mme Kasia Redzisz, diplômée en histoire de l'art de l'Université de Varsovie, actuelle conservatrice en chef de la Tate Liverpool, expérimentée dans plusieurs hautes fonctions de direction artistique.

Cette double nomination a légitimement créé de vives tensions puisque certains membres du conseil d'administration avaient marqué leur préférence pour la candidature de Bernard Blistène. Or, ce dernier étant déjà largement impliqué dans la Fondation Kanal au travers de la convention de partenariat conclue avec le Centre Pompidou, la crainte d'une mainmise de Paris sur Kanal demeurait bien présente.

Lorsqu'on sait que la décision de nommer un directeur artistique avait notamment été prise pour donner davantage de légitimité et d'indépendance au projet, cette nomination était à juste titre appréhendée comme un choix curieux.

[161]

Est-il possible de disposer du résultat nominatif des votes du conseil d'administration survenus avant l'aboutissement du compromis ? Comment expliquez-vous que le conseil d'administration décide de remettre en cause une décision prise à la majorité par le jury de sélection spécialement constitué à cette fin ?

Un article de presse évoque que ce binôme pourrait même se transformer en trio, avec la participation d'Anna Loporcaro, déjà chargée des publics et des partenariats à Kanal depuis janvier 2020. Comment la répartition concrète des tâches entre les différents protagonistes est-elle envisagée ? Pourriez-vous nous préciser l'étendue exacte de leur mission ? Quel sera leur rôle dans la stratégie d'acquisition d'œuvre d'arts pour le futur musée d'art contemporain ? Comment ce rôle s'articulera-t-il avec l'actuel comité d'acquisition ?

Au-delà de cette nouvelle direction artistique, quelles autres évolutions sont-elles attendues pour ce qui concerne la gouvernance générale de la Fondation Kanal ? Il semble que plusieurs exigences reprises dans le contrat-programme de l'institution ne soient toujours pas respectées. Je relèverai en particulier trois aspects : la collaboration avec les structures existantes au niveau des collections semble insuffisante ; le développement social du projet est manifestement lacunaire, plusieurs associations du quartier n'ayant toujours pas été contactées ; l'absence de réunions du conseil académique et scientifique semble toujours d'actualité.

Pour ces trois écueils, pourriez-vous nous préciser les modalités d'amélioration à l'ordre du jour ? Concernant le comité académique et scientifique, le contenu exact de sa mission va-t-il devenir plus lisible ? À quelle fréquence la réunion de ce comité est-elle désormais envisagée ? Des contacts ont-ils été noués, comme vous nous l'avez annoncé à plusieurs reprises, avec la ministre fédérale chargée des institutions culturelles et le secrétaire d'État à la politique scientifique ? De nouveaux contacts ont-ils été pris avec nos partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et éventuellement nos partenaires flamands ?

[163]

Enfin, il me revient que le mois de septembre prochain devrait constituer une nouvelle étape pour déterminer le budget d'investissement de la Fondation Kanal. Pourriez-vous nous en dire plus à cet égard ? Les nouveaux budgets seront-ils présentés au parlement ? Un audit complet des comptes est-il à l'ordre du jour ? Tant de choses ont été dites. Il me paraît nécessaire de faire toute la clarté sur ce dossier pour éviter rumeurs et allégations.

Quelles grandes décisions concernant l'avenir de l'institution devront-elles encore être prises cet automne ?

[165]

**Mevrouw Lotte Stoops (Groen).**- Ik vroeg u eerder al naar de vacature en de selectieprocedure voor de artistieke directie van Kanal-Centre Pompidou. Een extern assessment was niet nodig, want de Stichting Kanal had een jury gekozen die de nodige expertise in huis had. Die jury duidde een jonge vrouw aan voor de functie, een rijzende ster die internationaal wordt geprezen voor haar frisse en vernieuwende verhaal.

We lazen vervolgens in de krant dat er een alternatief bedacht was: naast de geselecteerde kandidate wordt een tweede persoon aangesteld, die niet door de jury is aangeduid. Dit plan van de algemeen directeur, dat qua transparantie de wenkbrauwen doet fronsen, zorgde ervoor dat de raad van bestuur unaniem zijn voorstel volgde.

Kanal slaat dus voor zes jaar een onbestemde richting in, het is een samenraapsel waarvan men niet eens weet of het levensvatbaar is. Er kwam nationaal en internationaal protest uit de kunstwereld. Men had het over seksisme en het uitblijven van een duidelijke en transparante gang van zaken. De Stichting Kanal heeft de door de jury gekozen kandidate aangesteld, maar hield tevens de directeur van het Franse Centre Pompidou aan boord.

U hebt over dit dossier al veel actualiteitsvragen gekregen, maar uw antwoorden bleven altijd nogal vaag. Ik hoop vandaag duidelijkere antwoorden te krijgen. Dit kan niet zomaar het einde van het verhaal zijn. Zoiets mag niet gebeuren, als we de vraag naar een transparante beleidsstructuur, voor een instelling die volledig met overheidsmiddelen wordt gefinancierd, overeind willen houden. Als de zaak niet wordt opgehelderd en er niets verandert aan de transparantie van de beslissing, zal dit zich herhalen. De imagoschade is enorm. Ik stel me niet alleen vragen bij de aanstelling van de artistieke directie, maar ook bij de globale beleidscultuur van de stichting.

[167]

Stond de opdracht van de juryleden op papier? Wisten ze dat hun advies louter indicatief was en dat het niet eens voorgelegd zou worden aan de raad van bestuur? Hoeveel overheidsgeld heeft de organisatie van de selectieprocedure gekost? Als u geen gegevens hebt over het verloop van de procedure omdat dat buiten uw bevoegdheid valt, kunt u dan die informatie opvragen bij de regeringscommissarissen?

Hebt u contact gehad met de Franse president Macron over Kanal-Centre Pompidou? De pers suggereerde dat en ik wil er graag het fijne van weten.

Hebt u zicht op het contract dat met het Centre Pompidou is afgesloten? De aanstelling van de directeur van het Centre Pompidou werd niet verlengd. Kan dat problemen opleveren voor het contract dat het gewest afsloot met het Parijse museum? Het ziet ernaar uit dat die persoon nu in Brussel een functie krijgt.

U zei het volgende in de plenaire vergadering:

[169]

*(poursuivant en français)*

"Dans le cadre de la coopération avec le Centre Pompidou, le conseil d'administration estime en effet important de pouvoir compter sur l'expertise de ce monsieur dans les prochaines années.

Pour rappel, la convention qui lie la Fondation Kanal au Centre Pompidou lui donne accès à la deuxième plus grande collection publique d'art moderne et d'art contemporain au monde. Cela permettra de lancer un projet muséal de grande ampleur pour notre Région."

[171]

*(verder in het Nederlands)*

Bij Kanal-Centre Pompidou komt er dus een tweede directeur. Wordt het contract van die persoon gewoon verlengd of worden er ook aanpassingen overwogen? Hoe heeft het Centre Pompidou deze farce beleefd?

[173]

*(poursuivant en français)*

Vous avez également déclaré : "Cette fondation est une institution autonome qui a signé un accord de gestion avec la Région bruxelloise. Il m'appartient donc de veiller à la mise en œuvre de cet accord de gestion."

[175]

*(verder in het Nederlands)*

Beschikt u met de beheersovereenkomst en de jaarlijkse dotatie aan Kanal-Centre Pompidou over de nodige hefboomen om de beleidstransparantie van de instelling te verzekeren, gelet op de reeds genomen beslissingen? Zo staat in artikel 8 van de beheersovereenkomst de verplichting dat alle personeelsleden van Kanal-Centre Pompidou worden geselecteerd volgens procedures die transparantie garanderen. Voorts krijgt Actiris de opdracht om de vacatures te publiceren. Geldt dat voor alle banen die deel uitmaken van het organogram van de stichting?

Er komt een regeringscommissaris voor elke taalrol. Op dit momenten zijn die personen nog niet aangesteld. De raad van bestuur moet bovendien paritair zijn samengesteld maar bestaat hij uit drie vrouwen en tien mannen. Dergelijke zaken kunnen gemakkelijk worden rechtgezet.

Ook doet een oproep de ronde, ondertekend door een reeks excellenties uit de kunstwereld, die niet alleen de raad van bestuur maar ook het gewest vragen om hun verantwoordelijkheid te nemen. Hebt u contact gelegd met de ondertekenaars? Zij willen dat u het seksisme en het gebrek aan integriteit aanpakt, en vooral ook dat u de transparantie van de selectieprocedure en het goede bestuur van de instelling waarborgt.

Het vertrouwen was al zoek bij het opmaken van het contract met Parijs. Ook nadien, en ten aanzien van het tijdelijke bestuur is het wantrouwen niet weggeëbd. U herinnert zich ongetwijfeld nog de open brieven. Het is tijd om het probleem ernstig te nemen. Hoe denkt u dat te doen?

[177]

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).**- Je respecterai la règle qui nous a été imposée en séance plénière, aussi étrange puisse-t-elle paraître, à savoir de ne pas citer de noms. Il me semble que tout le monde voit de toute façon bien de qui l'on parle. Mon collègue, M. Van Goidsenhoven, a de toute façon prononcé les noms des personnes concernées.

En séance plénière, il y a quelques semaines, je terminais mon intervention en précisant que, pour mon groupe, le sujet était loin d'être clos. J'entendais y revenir après les vacances, mais l'agenda parlementaire en a décidé autrement. Je me joins donc aujourd'hui à cette demande d'explications avec le même intérêt et la même attention pour les politiques culturelles menées dans la Région de Bruxelles-Capitale, et avec les

mêmes intentions à l'égard du projet Kanal, à savoir lui permettre de se développer le plus sereinement et le plus adéquatement possible.

Le sujet n'est pas clos, et ce pour trois raisons au moins. Premièrement, les missions des personnes concernées, tant de la nouvelle directrice artistique désignée que de l'ancien directeur du Musée d'art moderne du Centre Pompidou, doivent encore être définies. Le conseil d'administration de la Fondation Kanal s'est rendu compte à quel point cela était important, puisque le second communiqué indiquait clairement que ce travail serait mené d'ici au 21 juillet. Il s'agit de donner à la nouvelle directrice artistique une vraie marge de manœuvre et une réelle présence dans les instances décisionnelles, en dehors de tout cadre chaperonnant, comme ont pu le relever une série d'observateurs, mais aussi de confier une mission précise et clairement délimitée tant dans le temps que dans les responsabilités à l'ancien directeur du Musée d'art moderne du Centre Pompidou afin que ce dernier puisse faire profiter Kanal de son expertise incontestable.

[179]

Des évolutions ont-elles été apportées à cet enjeu depuis notre échange en séance plénière ? Le travail a-t-il déjà été réalisé par le conseil d'administration ou la direction de Kanal ? Dans l'affirmative, avez-vous des éléments à nous communiquer à cet égard ?

Enfin, s'agissant du rôle spécifique qui sera attribué à l'ancien directeur du Centre Pompidou, était-il prévu dans le cadre des collaborations entre la Région, Kanal et le Centre Pompidou ? À défaut, ce dernier est-il à l'origine de la demande de voir figurer son ancien directeur au sein de l'équipe de Kanal ?

La deuxième raison est que la séquence s'est révélée particulièrement désastreuse, tant pour le projet Kanal que, plus largement, pour la Région et sa capacité à porter un tel projet avec la transparence et la gouvernance qui s'imposent. Comme Mme Stoops, je suis convaincu que l'image de Kanal, de la Région et de ses responsables politiques a été durablement affectée, d'autant plus que les budgets consacrés à ce projet d'ampleur sont particulièrement importants. Je pense notamment à la quantité d'articles de presse, y compris à l'étranger, aux prises de position publiques et à la lettre ouverte qui a recueilli plusieurs milliers de signatures.

Compte tenu des difficultés antérieurement rencontrées par le projet, quel est votre point de vue sur le problème d'image et de quelle manière envisagez-vous d'y remédier ? Avez-vous noué des contacts ou pris des mesures ?

[181]

J'en viens à l'enjeu de la gouvernance et à celui des relations entre les pouvoirs publics et un projet de ce type. Lors de la séance plénière, vous disiez que votre capacité d'action comme ministre-président était relativement limitée envers Kanal compte tenu de son statut de fondation privée dotée d'un contrat de gestion. Je l'entends parfaitement et je l'accepte. Je l'accepte d'autant mieux que mon attachement à la liberté associative et au développement de relations saines entre les acteurs de terrain et les pouvoirs publics qui les financent est grand. À cet égard, il sera nécessaire de poursuivre régulièrement nos échanges parlementaires pour s'assurer que le contrat de gestion dont il est question est bien mis en œuvre.

Reste néanmoins que ce projet est aujourd'hui porté par un chargé de projets que vous connaissez particulièrement bien puisqu'il était votre chef de cabinet. Il œuvre aujourd'hui dans le cadre de la Société d'aménagement urbain (SAU). Outre le suivi et la bonne mise en œuvre du contrat de gestion de Kanal, le suivi et le contrôle par le gouvernement de la mission confiée à la SAU ainsi que son implication dans le

projet Kanal me semblent être des problématiques pour lesquelles, en tant que ministre-président, vous ayez un rôle important à jouer.

Où et comment sont définies les missions et les objectifs de la SAU et de son chargé de projets par rapport à Kanal ? Comment sont-ils évalués ? Quels sont les rôles précis des intervenants dans le développement de Kanal ? Quel est le statut de la SAU et de son chargé de mission par rapport à l'équipe de direction et aux instances dirigeantes de Kanal ? S'agit-il d'un rôle d'accompagnement et de suivi ou d'un rôle décisionnel dans ces instances ? Pour combien de temps la SAU sera-t-elle investie dans le projet Kanal ?

[183]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.** - Nous avons déjà eu l'occasion de débattre sur cette désignation en séance plénière, il y a deux semaines. J'annonçais des développements au terme des vacances. Je ne peux pas anticiper ce qui pourra se mettre en place d'ici à la rentrée.

Je vais éviter de répéter ce qui a déjà été dit et tenter d'apporter quelques nouveaux éléments. Je rappelle que l'appel à candidatures pour la direction artistique de Kanal-Centre Pompidou a été lancé de manière nationale et internationale en automne dernier. Un jury mixte a été mis sur pied avec quatre représentants du conseil d'administration de la Fondation Kanal et six personnalités reconnues sur le plan national et international dans le monde de l'art et de la direction de musées.

Vous me posez des questions relatives au coût du jury à charge de Kanal. Ces frais sont évidemment pris en charge dans le cadre du budget de fonctionnement de la fondation, qui m'informe que l'ensemble du processus a eu un coût total de 5.237,40 euros. En ce compris les frais de traduction et de publication nationale et internationale de l'appel à candidatures, les frais de transport des experts membres du jury, l'hébergement des experts résidant à l'étranger, les repas, etc.

Le jury a reçu 33 candidatures, dont plusieurs étaient portées par des collectifs de personnes. Sept candidatures ont fait l'objet d'auditions et trois ont été retenues, avec un classement. Les deux premiers candidats ont été départagés par un vote serré, à l'avantage d'une candidate. Sur la base de cette proposition, le conseil d'administration s'est réuni pour prendre une décision.

[185]

Je ne ferai pas de procès d'intention sur la manipulation, le défaut de transparence entre le jury et le conseil d'administration ou le manque de clarté des uns et des autres. Il s'agit là peut-être de la nature humaine. Je ne peux sonder les cœurs et les âmes d'autrui.

Le jury était dès le départ bien au fait de sa mission, à savoir analyser les candidatures pour remettre une liste restreinte de trois candidats au conseil d'administration. Comme dans toutes les entités, la décision revient bien sûr au conseil d'administration, le jury ne pouvant pas procéder à un engagement en tant qu'employeur.

Le jury a mené sa mission dans la plus grande transparence envers le conseil d'administration puisqu'il lui a transmis de manière extensive tous les procès-verbaux circonstanciés de ses réunions. Qui plus est, certains membres du conseil d'administration étaient également membres du jury et ont ainsi pu rapporter les débats du jury à leurs homologues. Enfin, le débat a même été relayé par la presse.

Après avoir reçu la proposition du jury, le conseil d'administration a acté que les deux premières personnes figurant sur la liste étaient des candidats de valeur qui pouvaient chacun apporter des choses positives au

---

projet muséal de Kanal. Il est indéniable qu'il s'agit de deux personnalités de qualité dont nous pouvons nous réjouir qu'elles aient présenté leur candidature afin de diriger ce projet.

[187]

À la suite de plusieurs débats, le conseil d'administration a pris une décision à l'unanimité : il marque son accord sur le principe d'entamer une collaboration avec les deux meilleurs candidats sur les 33 afin de définir l'avenir artistique de la Fondation Kanal et de laisser le temps de préciser avec les intéressés les contours de cette collaboration, afin de faire une proposition au conseil d'administration en septembre. La proposition devra, en tout état de cause, respecter le classement du jury.

Les responsables de Kanal témoignent que cette décision a été prise en amont, de manière concertée avec les intéressés, et que ceux-ci y ont adhéré. Les deux personnes concernées ont exprimé un enthousiasme réciproque à l'idée de collaborer dans des rôles complémentaires, mais cette décision et la communication de celle-ci ont laissé planer le doute quant à l'exercice de la fonction de direction artistique.

Une partie de la presse a donc tiré plusieurs conclusions hâtives, mais nous souhaitons éviter ce genre d'incidents. Dans le communiqué de Kanal, il n'est absolument pas question de duo de direction ou de codirection.

Kanal a donc précisé dans un second communiqué que c'est bien la personne classée première par le jury qui sera proposée à la fonction de directrice artistique dans l'organigramme tel que défini par le contrat de gestion. Il restera encore à définir les tâches et modalités pratiques de cette prise de fonction dans les semaines à venir.

[189]

Quant aux missions exactes de chacun, la fondation me précise qu'elles restent à définir, comme je vous l'ai dit il y a deux semaines. Des éléments marquants figurent toutefois dans l'appel à candidatures diffusé l'année passée. Des discussions plus précises auront lieu cet été. Les organiser ne sera pas simple, vu les restrictions de voyage depuis et vers le Royaume-Uni. Vous conviendrez que les vidéoconférences ne sont pas des plus adéquates pour ce faire.

Au regard de la convention de partenariat avec le Centre Pompidou, il est capital, pour la fondation, de compter dans l'équipe une personne qui assure l'avenir artistique de Kanal et fasse le lien avec le Centre Pompidou. Il est essentiel qu'elle figure parmi son personnel pour garantir l'indépendance de l'institution, que nous devons tous défendre. En effet, la convention de partenariat est un cadre bien défini pour le projet artistique de la Fondation Kanal.

Le dialogue prendra un nouveau départ avec l'arrivée de la direction artistique à Kanal et le renouvellement à la tête du Centre Pompidou. Ce dernier est dirigé par un trio composé de son président, de sa directrice générale et du directeur du Musée national d'art moderne. Le président de la République vient de nommer un nouveau président pour le Centre Pompidou. Ce dernier devra proposer à la ministre française de la culture une nouvelle personne pour diriger le Musée d'art moderne, depuis le départ de son directeur. Il y aura évidemment une nouvelle équipe, donc une nouvelle dynamique.

Rappelons que la convention est le point de départ de la collaboration à mettre en œuvre. Il est évident que la présence de l'ancien directeur du Musée d'art moderne est essentielle pour consolider cette même collaboration.

[191]

Vous me demandez si je me suis concerté avec le président Macron à ce sujet. À ce stade, je vous rappelle qu'il s'agit d'une convention entre la Fondation Kanal et le Centre Pompidou, pas entre la République française et la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour ma part, je constate que cette convention permet à la fondation d'avoir accès à la deuxième plus grande collection publique d'art moderne et contemporain au monde, et donc probablement à la plus grande d'Europe. Elle permettra de lancer un projet muséal d'ampleur pour la Région. C'est une aubaine pour le monde artistique et culturel, et pour notre ambition d'implanter, à l'horizon 2030, l'excellence dans un quartier qui en a bien besoin.

Depuis le début de ce projet, je sais qu'il existe chez l'un ou l'autre des interrogations lancinantes sur la pertinence même de ce partenariat. Je comprends le lien complexe avec la France dans le chef de certains. Je ne pense cependant pas que la personnalité de la future directrice artistique soit repliée sur la France et sur les collections du Centre Pompidou, même si, du fait de leur ampleur, ces dernières reflètent l'univers complet - pas uniquement français - de l'art moderne et contemporain. L'art est universel et nous n'allons pas faire ici le procès, direct ou indirect, de cette institution.

[193]

Rappelons que la genèse de ce projet a une histoire. Lorsque la Région bruxelloise a décidé de lancer ce projet de musée, nous nous sommes tournés vers des partenariats en Belgique, et notamment vers le gouvernement fédéral.

À l'époque, le gouvernement de M. Charles Michel et les ministres successifs des institutions culturelles et scientifiques nous ont claqué la porte au nez. Ce n'est qu'en toute fin de législature, lorsque le gouvernement entrait en affaires courantes et que Mme Sophie Wilmès a repris ces compétences, que s'est profilée une petite ouverture.

Il était donc assez logique de trouver une solution alternative face au refus qui nous a été signifié à l'époque. Ceux qui l'ont vécu et suivaient ce dossier s'en souviendront.

L'objectif n'est évidemment pas de faire de Kanal-Centre Pompidou une succursale de Paris telle une espèce de ville-région croupion de la France. C'est en ce sens, et c'est le choix que nous avons fait, que la Fondation Kanal est complètement autonome dans le choix de sa direction et de son personnel. Nous y avons veillé en rédigeant la convention de partenariat.

J'en veux pour preuve que les axes majeurs de la programmation artistique sont décidés ici, à Bruxelles. Il suffit de regarder les projets portés par Kanal depuis son ouverture, dont on ne peut pas dire qu'ils sont le reflet d'une inspiration venue de Paris. Nous avons largement pris en compte la réalité bruxelloise et ses quartiers. C'est l'essence même de ce projet.

La convention permet à Kanal de lancer une programmation digne des plus grands musées mondiaux, le tout accessible à tous les Bruxellois, avec un transfert d'expertise entre Paris et Bruxelles. Une collaboration peut en effet aussi être positive. Kanal représente à mon sens une opportunité de premier plan pour Bruxelles.

[195]

La convention a été conclue en 2017 pour une durée de dix ans et le musée devra se poser la question de la suite. Kanal a d'ailleurs débuté une politique d'acquisition d'œuvres d'art et poursuivra son travail de tissage de partenariats, tout en continuant à développer son pôle de production artistique en lien avec la Région. Des contacts informels ont déjà eu lieu avec les institutions scientifiques fédérales, le secrétaire d'État de tutelle, etc.

Il importe de rester réalistes : nous nous trouvons face à plus de 35.000 m<sup>2</sup> de musée, avec les seules collections d'art moderne des musées fédéraux. Par ailleurs, le niveau fédéral a peu investi dans l'art contemporain. D'autres partenariats peuvent être porteurs de projets qui doivent encore mûrir. Pour cela, nous aurons dès l'automne un pôle artistique fort, avec une direction impliquée.

Pour ce qui est de l'ouverture du musée sur la ville et du rapport aux associations, de nombreuses collaborations ont déjà été mises en place, qui pourront être renforcées ou diversifiées.

Depuis 2018, Kanal a tissé son maillage de part et d'autre des berges du canal, avec un réseau associatif local impliqué. Nous nous trouvons au début d'un processus et il reste énormément à faire.

Un projet de ce type soulève inévitablement un débat, duquel il faut pouvoir s'extraire à un moment donné pour rentrer dans les actes et la concrétisation.

Depuis les premiers événements proposés dans le cadre du projet, certaines critiques se sont tues, mais n'attendent qu'une chose, à savoir de revenir avec le même type d'arguments qu'au début. Il n'y a donc pas grand-chose de neuf sous le soleil.

[197]

Nous en sommes au début du processus. Cette année, une série de projets trouveront leur place. La volonté de la Fondation Kanal est de poursuivre ses activités indépendamment des travaux d'aménagement, indispensables pour que le lieu puisse accueillir des œuvres d'art dans de bonnes conditions. Elle a prévu des expositions et manifestations artistiques hors les murs : Romeo Castellucci, Kunstenfestivaldesarts, Studio Cité, Benjamin Vandewalle, projet artistique sur la passerelle de Beliris à la station de métro Comte de Flandre, etc. Citons également Studio K, une webradio lancée par la Fondation Kanal, qui traitera des enjeux du musée en lien avec la ville et ses quartiers. Une trentaine d'émissions ont déjà été produites, qui peuvent être réécoutées en podcast.

L'équipe de Kanal réfléchit aussi à l'implication des publics dans la construction du projet muséal. Toutes les instances de Kanal, dont le comité artistique et scientifique, bien entendu, y seront associées. L'objectif est donc d'inclure les publics dans la programmation artistique et culturelle.

Dès le mois de septembre 2021, 30 classes participeront à la dynamique. Dès le printemps 2022, une démarche de création d'œuvres sur une base participative, avec des acteurs scolaires et associatifs, sera entreprise pour aboutir à une exposition à l'été prochain. Elle sera relancée chaque année avec de nouveaux groupes. Ce projet compte 13 écoles partenaires dans la zone du canal et 31 partenaires associatifs dans les quartiers de Molenbeek-Saint-Jean, d'Anderlecht, de Laeken, du centre-ville et de Schaerbeek jouxtant la zone du canal, en plus de 12 associations artistiques et 16 artistes partenaires.

[199]

Nous sommes d'accord sur le fait que le cadre est en transition et doit évoluer prochainement. C'est aussi mon souhait.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à la nouvelle direction artistique, dès qu'elle entrera en fonction, de redynamiser le comité d'acquisition et de renforcer sa composition pour le rendre plus représentatif de la société bruxelloise et des enjeux artistiques, culturels, scientifiques et sociaux qui doivent sous-tendre le projet. Celui-ci restera donc toujours, au propre comme au figuré, en cours de construction.

Le contrôle budgétaire et financier est bien évidemment réalisé par l'administration de tutelle, ainsi que par la présence de deux commissaires du gouvernement. J'ai bien noté les remarques sur les rôles linguistiques, mais la situation est un peu particulière, dans la mesure où M. Gatz a désigné comme représentant un francophone. Je trouve cela très sympathique, mais c'est du jamais vu ! Ce n'est pas une critique, au contraire. D'ailleurs, c'est un inspecteur des finances. Vous voyez, les choses ont été faites sérieusement.

Je me rends compte que j'ai lu la version unilingue de ma réponse. Je vais tout de suite transmettre aux services la version dans les deux langues, pour ne pas donner l'impression, encore une fois, d'être influencé par la République française !

[201]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Certains éléments datent. Selon vous, à cause du gouvernement Michel II et d'une méchante ministre, aucune collaboration n'a été possible avec d'autres niveaux de pouvoir. Il me semble qu'il eût été possible de renouer toute une série de liens depuis lors, ainsi que de s'adresser à d'autres niveaux de pouvoir pour collaborer. Ce n'était manifestement pas une priorité absolue.

Le dernier événement en date a, qu'on le veuille ou non, révélé un cafouillage. Si la presse a intégralement mal compris, beaucoup de gens ont mal compris.

Quant à la transparence des débats, que vous présentez comme une évidence, elle mériterait d'être renforcée. Il convient davantage de parler de porosité que de transparence, puisqu'on finit effectivement par apprendre beaucoup de choses via la presse. Plus de transparence bénéficierait à tous, y compris à la qualité de nos débats parlementaires.

Il est tout de même curieux qu'on ne sache rien sur le rôle et la complémentarité des tâches des deux personnes retenues, singulièrement de la deuxième arrivée. On recrute quelqu'un et on ne sait pas exactement ce qu'il fera et selon quelles modalités il interagira avec la première personne sélectionnée. C'est pour le moins interpellant. Faute d'explications, on nourrit évidemment un certain nombre d'interrogations ou d'étonnements. C'est aussi cela, le métier de parlementaire, ainsi que celui des journalistes qui sont confrontés à cette épineuse question.

[203]

J'espère qu'en septembre, nous aurons l'occasion de revenir sur cette question et d'obtenir la suite des réponses. Il est évidemment important d'avoir un grand centre d'art contemporain à Bruxelles, mais notre rôle est de poser des questions quant à son fonctionnement, son financement, ses collections et sa gouvernance.

[205]

**Mevrouw Lotte Stoops (Groen).**- Het is goed dat de beslissing om een internationale jury niet te volgen, is rechtgezet. Er moeten echter nog veel stappen worden gezet als we de transparantie van dit culturele project willen verbeteren.

De enige manier om Kanal futureproof te maken, is om samen met de sector ons internationale imago opnieuw op te krikken. Er kunnen op dat vlak pas stappen worden gezet als iedereen opnieuw vertrouwen heeft in het beheer van de instelling. De imagoschade is immers enorm. Wie er Artnet of andere topmedia over internationale kunsten op naslaat, beseft hoe erg ons imago als gewestelijke overheid beschadigd is.

Wat de voormalige directeur van het Parijse Centre Pompidou betreft, zegt u dat het goed is om die persoon in dienst te hebben om de goede werking van Kanal-Centre Pompidou te waarborgen. Ik zal later zeker nog op die kwestie terugkomen.

Wanneer het vervolg van de samenwerking met het Centre Pompidou wordt besproken met de nieuwe directie van die instelling, moeten we nagaan wat zij opportuun acht. Het is een absolute noodzaak dat we nu handelen en de geloofwaardigheid van het Brusselse cultuurbeleid aanpakken.

[207]

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).**- Je regrette de ne pas avoir eu de réponses sur les relations entre la Région, la Fondation Kanal et Kanal-Centre Pompidou, notamment au sujet du rôle donné, ou à donner à M. Blistène. Ni d'ailleurs sur les relations entre la Région et la Fondation Kanal par l'intermédiaire de la Société d'aménagement urbain. Cela s'explique peut-être par le fait que j'ai pris la parole dans le cadre d'une demande d'explications, sans en être l'auteur. J'en suis néanmoins un peu frustré.

Malgré le respect que je vous porte, je ne vous cache pas ma préoccupation. Les conséquences durables du point de vue de l'image ont été mentionnées par mes collègues. Le questionnement est réel et préoccupant au sujet du manque de bonne gouvernance et de l'absence de transparence. Vous ne semblez pas prendre la pleine mesure de ce qui s'est joué. Je pense que vous minimisez ce qui s'est passé et je le regrette.

À cet égard, j'estime qu'il n'y a pas eu de parfaite transparence. Des fuites vers la presse et les observateurs ne me semblent pas être une preuve de transparence. Le retour en arrière des responsables de Kanal sur le premier communiqué ne me paraît pas non plus être un indicateur nous permettant d'être rassurés quant à un parfait fonctionnement des choses.

- *Les incidents sont clos.*

[211]

## **DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**concernant "l'approbation du projet de PAD Heyvaert en seconde lecture par le gouvernement".**

[213]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Votre gouvernement a récemment approuvé le projet de plan d'aménagement directeur (PAD) Heyvaert en seconde lecture. Pour rappel, cet ancien quartier industriel a subi le phénomène de désindustrialisation de plein fouet en qui a laissé derrière lui une population en

déshérence. Il a également été marqué par la présence d'activités de relégation, comme le secteur des voitures de seconde main qui a bénéficié du vide laissé par les ateliers et manufactures.

Dans ce contexte, ce plan d'aménagement doit apporter un nouveau souffle au quartier, en trouvant un équilibre entre la construction de logements de qualité à prix abordables, l'amélioration de la qualité de vie par la création d'espaces publics, une attention à l'instauration de parcelles de nature et d'une biodiversité et le développement d'activités de production créatrices d'emplois locaux.

Le projet de PAD prévoit donc de maintenir des espaces d'activités économiques dans le quartier tout en permettant le développement de logements articulés autour d'espaces verts. Le 16 avril 2020, la Commission régionale de développement (CRD) remettait son avis sur le projet de plan, en énonçant une série de recommandations. De quelle manière avait-il été tenu compte de l'avis de la CRD dans ce PAD modifié ?

L'élément le plus fondamental concerne probablement la transition de l'activité économique du commerce automobile. La CRD relevait ainsi que le PAD initial se fondait sur une condition de base importante, à savoir la délocalisation dirigée du commerce automobile. Or, le projet de terminal roulier ayant échoué, ce projet ne sera pas réalisé. Comment le PAD intègre-t-il cette dimension primordiale, qui vise à jumeler le plus harmonieusement possible activités productives et fonction résidentielle ?

[215]

Quels scénarios de transition sont-ils proposés pour le quartier Heyvaert, notamment ceux relatifs à une possible relocalisation, même partielle, de ce secteur ?

La CRD estimait par ailleurs qu'il aurait été judicieux d'élargir le périmètre du PAD, notamment en ce qui concerne le site des abattoirs, qui représente le plus grand marché bruxellois et prévoit l'installation de nouvelles surfaces destinées aux activités productives, qui pourraient utilement être en synergie avec le quartier Heyvaert. Le périmètre du PAD a-t-il dès lors été modifié en ce sens ?

En matière de mobilité, la CRD avait remis un avis négatif sur les propositions relatives à la compatibilité des loisirs et de la logistique sur les quais et sur la transformation du quai de Mariemont à sens unique. Le PAD Heyvaert partait ainsi du principe que les activités récréatives et logistiques ont lieu à des moments différents, mais la CDR a souligné que les activités productives et les déplacements actifs ont de nombreuses occasions de se recouper. Comment le projet de PAD modifié a-t-il tenu compte de ces éléments ? Est-il désormais prévu de séparer la circulation des camions de celle des vélos, tant pour des raisons de sécurité routière que pour le confort des usagers ?

La présence d'espaces verts est évidemment cruciale dans ce quartier très dense, qui en compte bien trop peu. Le plan vise ainsi à augmenter le potentiel de biodiversité du quartier, notamment au moyen d'un parc reliant le parc de la porte de Ninove au site des abattoirs. Pourriez-vous détailler la manière dont l'implantation de la biodiversité a été pensée dans ce projet ?

Plusieurs critiques avaient été exprimées par la CRD, notamment en ce qui concerne l'impossibilité d'accéder à certaines maisons et autres bâtiments situés le long du parc de la Senette. Ces difficultés ont-elles été aplanies dans le projet modifié ?

[217]

Selon vous, le PAD approuvé par votre gouvernement propose de favoriser la construction de logements sociaux. De quelle manière et dans quelle proportion le logement social s'intègre-t-il dans ce projet de plan ?

Du côté réglementaire, la CRD estimait qu'il était important que le plan précise davantage où il entendait s'écarter des dispositions du plan régional d'affectation du sol et du règlement régional d'urbanisme. Cela a-t-il été fait dans le nouveau projet ?

Tout comme les autres projets de PAD modifiés, celui-ci n'est toujours pas accessible en ligne. Cela pose problème sur le plan démocratique, les riverains et Bruxellois concernés ne pouvant se prononcer en connaissance de cause. Cette situation est problématique au regard de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative à la publicité de l'administration.

En outre, l'article 30/6 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire prévoit que, lors de l'adoption du PAD en seconde lecture, le gouvernement motive sa décision sur chaque point à propos duquel il s'est écarté des réclamations émises lors de l'enquête publique. Il est donc anormal que cela n'ait pas toujours été fait.

[219]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Je remercie mes collègues de nous donner l'occasion de faire le point sur le plan d'aménagement directeur (PAD) Heyvaert, approuvé en deuxième lecture par le gouvernement ce 24 juin. Comme vous le savez, même au-delà des frontières d'Anderlecht, le contrat de rénovation urbaine (CRU) numéro 5 Heyvaert-Poincaré est entré en vigueur le 14 décembre 2017. J'ai vu que l'opération A1E porte sur l'aménagement du parc de la Senette et les opérations à initier A1F et G portent sur les connexions vers le parc de la Rosée et la plaine de Liverpool, qui constituent les enjeux principaux de ce projet de PAD, outre le renouvellement urbain et le changement d'affectation des parcelles.

Ce CRU fixe les délais de la phase d'exécution du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022 et de la phase de mise en œuvre du 1er janvier 2023 au 30 juin 2025. Ce délai a été prolongé dernièrement, mais nous savons tous que les travaux de dépollution, en particulier dans les anciennes communes occupées par l'industrie, ainsi que les négociations en vue des acquisitions stratégiques indispensables à la réalisation de ce type de projet conçu en grande partie sur des parcelles privées imposent d'agir avec une certaine célérité, avant que des acteurs n'adoptent des positions de blocage.

D'autre part, le projet de PAD vise la création d'un parc urbain linéaire, qui participe, à l'instar du parc L28, à la mobilité douce pour les piétons, les cyclistes - en particulier les cyclistes lents - et les personnes à mobilité réduite en Région de Bruxelles-Capitale.

[221]

Les conflits d'usage entre piétons et cyclistes sur certaines parties de la Promenade verte nous ont appris que ces espaces nécessitent une largeur suffisante sur l'ensemble du parc. Il serait dès lors intéressant de créer un droit de préemption sur tout le périmètre de l'étude. Les pouvoirs publics seraient alors prioritaires en cas de vente de terrains contigus, de manière à pouvoir élargir le périmètre. La possibilité d'élargir suffisamment le parc de la Senette, est-elle bien prévue ?

La désignation d'un coordinateur ou d'une coordinatrice, comme c'était le cas dans le plan canal, est-elle prévue ? Cela permettrait de contribuer à la coordination des opérations de mise en œuvre de ce projet de PAD.

*(Mme Isabelle Pauthier, deuxième vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

[225]

**Mme Isabelle Emmerly (PS).**- Cet échange a le mérite de mettre en avant des aspects assez positifs du PAD Heyvaert. C'est un outil intéressant, fruit d'une concertation bien organisée avec les communes concernées, à savoir Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht. L'enjeu est le décloisonnement et le parc de la Senette répond à cette ambition.

La volonté était également d'apaiser le quartier, en réduisant la circulation des charrois lourds, sans l'isoler de son environnement immédiat. Ainsi, un quartier plus ouvert favorise le contrôle social au quotidien et la mixité, tant économique que des fonctions.

L'autre enjeu majeur de ce PAD est de faire évoluer un quartier sous l'emprise d'une seule activité économique, très peu inscrite dans les standards de vie en ville. Comment envisager une réelle reconversion, après l'abandon du projet Roll-On Roll-Off (Ro-Ro), véritable revirement fonctionnel pour le secteur ?

Pour intégrer le PAD dans le paysage, il faudra compter sur le soutien des acteurs du secteur, souvent propriétaires des parcelles. Il s'agit de parcelles aux dimensions assez particulières et donc plus intéressantes à activer. Quelques projets témoignent de ce partenariat, notamment à Molenbeek.

[227]

Pour le surplus, le parc de la Senette concentre les attentions puisque, outre la création d'une large trouée d'espaces verts, trop peu présents dans le quartier, il s'agit d'activer une série de parcelles dans les différents îlots traversés. Les acquisitions sont en cours et la mobilisation d'acteurs publics sera nécessaire, notamment la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) et citydev.brussels, pour préserver la mixité sociale.

Les propriétaires ont ainsi la possibilité d'envisager une reconversion économiquement intéressante. Le PAD n'est en soi qu'un instrument administratif et juridique qu'il convient de mettre en œuvre avec le concours des propriétaires historiques du quartier, en passant par l'expertise des opérateurs publics.

Pour conclure, je voudrais aussi mentionner la zone des abattoirs, exclue du PAD et qui devra faire l'objet d'une réhabilitation selon les mêmes logiques de mixité d'usages et de décloisonnement. C'est donc une zone plus grande qu'un quartier qui bénéficiera bientôt - du moins nous l'espérons - d'un autre environnement urbain qui mettra fin aux actuels problèmes environnementaux, de mal-logement et de cohabitation difficile, sans exclure aucune couche sociale de la population. Nous parions très positivement sur l'outil qu'est ce PAD.

[229]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- À la suite de l'avis de la Commission régionale de développement (CRD), des modifications ont effectivement été apportées au projet de plan d'aménagement directeur (PAD), dans le volet stratégique notamment.

La séparation physique des flux réseau express régional (RER), vélos et poids lourds a été prévue, ainsi que la volonté d'une mutualisation préférentielle du stationnement dans le cadre des projets privés et de la création d'espaces de stationnement pour les vélos et les vélos-cargos.

Toujours dans ce volet, il a été fait référence plus précisément aux activités de production de biens matériels finis et semi-finis. Pour le volet réglementaire, les conditions de rachat des logements sociaux ont été éclaircies et l'exemption des pouvoirs publics a été supprimée.

La prescription A1 a été clarifiée : désormais, un minimum de 25 % de la superficie d'une parcelle doit être en pleine terre et végétalisée. Les prescriptions du règlement régional d'urbanisme qui ne sont plus applicables ont été recensées. La possibilité de maintien des bâtiments existants dans la zone d'un programme lors d'une phase transitoire a été intégrée.

De la souplesse a été ajoutée dans les prescriptions urbanistiques du PAD. Une hauteur maximale a été intégrée à la prescription G4. La prescription H3 portant sur les passerelles coupées et les zones de recul a été clarifiée. La carte P21, portant à confusion, a été supprimée.

L'arrêté du gouvernement approuvant le PAD en deuxième lecture reprend de manière exhaustive la liste des modifications organisées dans les volets informatif, stratégique et réglementaire et les remarques qui n'ont pas abouti à une adoption du PAD avec les motivations précises.

Comme le volet stratégique le précise, le PAD Heyvaert a pour ambition d'accompagner la mutation de ce quartier, en réaffirmant, conformément aux objectifs du plan canal, l'ancrage de la fonction productive dans un quartier mixte, tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Dans cet objectif, un nouveau dispositif est créé dans le PAD Heyvaert : le liseré productif et actif. Ce dernier délimite des espaces à front de voirie, où les activités productives sont rendues prioritaires et où d'autres fonctions sont au contraire limitées.

Cet outil permettra une cohabitation équilibrée avec les deux autres fonctions de la ville, dans une perspective de forte mixité fonctionnelle.

À l'heure actuelle, le projet de terminal roulier n'ayant pas abouti, une relocalisation même partielle organisée par les pouvoirs publics n'est plus à l'ordre du jour. Toutefois, le PAD vise à encourager une reconversion progressive du quartier. Il doit d'ailleurs être gardé à l'esprit qu'une mutation du quartier est d'ores et déjà en cours. La volonté d'une certaine partie des habitants, à tout le moins les commerçants, est de quitter le quartier et donc de déménager leurs activités.

[231]

Le PAD constitue avant tout un outil de planification urbanistique dont les ambitions et les prescriptions volontaristes permettront de faire évoluer les choses dans le sens des objectifs poursuivis. Le risque lié au maintien d'une certaine partie de l'activité des commerçants de véhicules d'occasion a été anticipé et intégré à l'examen des incidences du présent PAD sur l'environnement. Le PAD n'entend pas forcer le départ de ces activités, mais permet de s'assurer qu'elles seront exercées de manière compatible avec les autres fonctions présentes dans le quartier.

La définition du périmètre du PAD Heyvaert est le résultat d'un travail d'affinement progressif. Il a été choisi de ne pas élargir davantage le périmètre afin de pouvoir appréhender les spécificités propres au tissu urbain et aux problématiques du quartier Heyvaert et de maintenir la cohérence globale du présent PAD.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les abattoirs, ceux-ci font l'objet d'études parallèles, notamment le master plan mené par la S.A. Abattoir qui dispose d'un droit d'emphytéose sur l'ensemble du site ainsi que d'une étude développée dans le cadre du contrat de rénovation urbaine 3.

Les quais du canal constituent un espace public et paysager majeur pour notre Région, qui doit être valorisé. Dans ce cadre, le PAD vise à améliorer le partage de l'espace et sa distribution au profit de vocations

prioritaires pour le PAD : les fonctions logistiques et récréatives, ainsi que la mobilité active. Néanmoins, il a été tenu compte des remarques reçues de la CRD afin de réduire au maximum les potentiels conflits d'usage qui subsisteraient entre les fonctions encouragées pour les quais du canal.

Le volet stratégique du PAD précise désormais qu'une séparation physique claire des flux RER, vélos et poids lourds devra être prévue pour diminuer les conflits entre ces fonctions et que l'aménagement des voiries devra être spécifique à chaque type de flux du point de vue de la typologie et des matériaux.

[233]

Ces enjeux seront par ailleurs analysés plus finement au stade du projet et dans le cadre de l'élaboration du contrat local de mobilité. Le PAD tend donc à réduire au maximum les potentiels conflits d'usage qui subsisteraient entre les fonctions. L'analyse du quartier a effectivement montré la présence d'un grand nombre de parcelles aux dimensions importantes au sein d'îlots souvent de très grande taille qui tendent à renforcer le caractère enclavé et la relative rareté de l'espace public dans le quartier.

La disponibilité d'espaces verts par habitant est également très faible. Le PAD vise donc à créer de nouveaux espaces publics apaisés et de nouveaux parcs qui, par leur mise en réseau, créent un espace vert continu de grande dimension favorable à une optimisation de la biodiversité. L'aménagement du parc de la Senette tel que projeté incarne les objectifs du parc par la création d'un nouveau réseau de parcs interconnectés. Ce réseau reliera des espaces verts existants, actuellement saturés et sous-dimensionnés, comme la plaine de Liverpool, le parc de la Rosée et l'espace Pierron. Cette mise en réseau désenclavera et requalifiera les intérieurs d'îlot denses aujourd'hui construits et imperméabilisés à plus de 95 %. Notons également qu'un chapitre 4 relatif aux ambitions environnementales vise notamment la mise en place d'une végétation diversifiée a été ajoutée au volet stratégique.

Quant au parc de la Senette, une étude d'orientation est actuellement en cours et sera prochainement finalisée par Bruxelles Environnement afin d'affiner l'échelonnement de la mise en œuvre du projet et le tracé du parc là où des contraintes physiques se présentent, pour éviter tout problème d'accessibilité des bâtiments le long du parc de la Senette projeté.

Le volet réglementaire du PAD a été modifié en vue d'augmenter le taux de logements sociaux ou assimilés à du logement social imposé aux projets de logements de plus de 2.000 m<sup>2</sup> de superficie plancher. Ce taux est passé de 20 à 25 % et son imposition a été étendue aux projets d'extension et de changement de destination avec travaux.

Les dispositions réglementaires du PAD n'abrogent les dispositions des autres réglementations en vigueur que dans la mesure où celles-ci y sont contraires. Néanmoins une nouvelle prescription réglementaire a été ajoutée précisant les prescriptions du titre I du règlement régional d'urbanisme qui ne s'appliqueraient pas au périmètre du PAD.

[235]

Enfin, il est dans l'intention du gouvernement de publier, après l'adoption du présent PAD - qui est actuellement soumis au Conseil d'État -, des documents didactiques clairs précisant les règles des plans et règlements existants applicables à la zone concernée.

En réponse à la question plus spécifique de Mme Pauthier, un droit de préemption généralisé est prévu, qui pourrait s'appliquer à d'éventuelles nécessités d'élargir des zones à préempter pour créer de l'espace public supplémentaire.

[237]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Ce quartier a beaucoup à gagner, et sa forte mixité fonctionnelle doit nous inciter à faire montre d'un grand pragmatisme pour accompagner son évolution. Néanmoins, tant que nous n'aurons pas trouvé de solutions plus construites pour l'avenir du secteur des voitures de seconde main, il sera confronté à de graves difficultés.

J'en appelle donc au gouvernement pour qu'il s'empare plus activement de ce dossier et ne laisse pas faire la nature. À défaut, les objectifs du PAD risquent d'être paralysés, remis en question, voire contrariés.

[239]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Il est très important pour les riverains, les associations et les parties prenantes qui liront le compte rendu, de pouvoir prendre connaissance de la liste des points modifiés dans le projet de PAD. J'ai relevé quelques éléments très positifs comme la séparation physique des vélos et des camions, ce qui manquait dans le premier projet, la suppression de l'exemption des pouvoirs publics, qui entraîne sans doute l'obligation de mettre à disposition une part de logements à finalité sociale, 25 % de surfaces de pleine terre, et un liseré productif et actif à front de voirie. Tout ceci me semble fort pertinent.

Je vous remercie pour votre réponse concernant le droit de préemption et la nomination d'un coordinateur. J'espère que l'on tiendra compte de ces aspects dans la suite des événements.

- *L'incident est clos.*